Kanton Bern
Canton de Berne

Commission cantonale de maturité professionnelle du canton de Berne

Directives d’examen de maturité professionnelle du 7 mai 2026

Date de modification
12 octobre 2026

Version
État au 18 août 2026

Statut du document
Validé

Auteur-e
Bureau élargi de la CCMP

Nom du fichier
2026.BKD.2607/2019053



Table des matières

1 Dispositions générales 5

1.1 Bases légales 5

1.2 Champ d'application 5

2 Exigences concernant les directives d'examen pour les examens écrits de maturité professionnelle 6

2.1 Champ d'application 6

2.2 Forme d'examen 6

2.3 Durée 6

2.4 Pondération 6

2.5 Moyens auxiliaires 6

2.6 Contenu de l'examen 6

2.7 Exercices 6

2.8 Évaluation 7

2.9 Correction et évaluation 7

2.10 Attribution de la note 7

2.11 Possibilités d'entraînement 7

2.12 Mise en page 7

2.13 Mise à jour des directives d'examen et convocation aux examens 7

3 Directives d'examen pour les différentes branches 8

3.1 Allemand première langue nationale 8

3.1.1 Allemand première langue nationale, examen écrit 8

3.1.2 Allemand première langue nationale, examen oral 9

3.2 Français première langue nationale 11

3.2.1 Français première langue nationale, examen écrit 11

3.2.2 Français première langue nationale, examen oral 12

3.3 Allemand deuxième langue nationale niveau B1 14

3.3.1 Allemand deuxième langue nationale niveau B1, examen écrit 14

3.3.2 Allemand deuxième langue nationale niveau B1, examen oral 15

3.4 Allemand deuxième langue nationale B2 16

3.4.1 Allemand deuxième langue nationale niveau B2, examen écrit 16

3.4.2 Allemand deuxième langue nationale niveau B2, examen oral 17
3.5 Français deuxième langue nationale B1 18
3.5.1 Français deuxième langue nationale niveau B1, examen écrit 18
3.5.2 Français deuxième langue nationale niveau B1, examen oral 19
3.6 Français deuxième langue nationale niveau B2 20
3.6.1 Français deuxième langue nationale niveau B2, examen écrit 20
3.6.2 Français deuxième langue nationale niveau B2, examen oral 21
3.7 Anglais niveau B1 22
3.7.1 Anglais niveau B1, examen écrit 22
3.7.2 Anglais niveau B1, examen oral 23
3.8 Anglais niveau B2 24
3.8.1 Anglais niveau B2, examen écrit 24
3.8.2 Anglais niveau B2, examen oral 25
3.9 Mathématiques orientation Technique, architecture et sciences de la vie, domaine fondamental 27
3.10 Mathématiques orientation Technique, architecture et sciences de la vie, domaine spécifique 29
3.11 Mathématiques orientation Nature, paysage et alimentation 31
3.12 Mathématiques orientation Économie et services 32
3.13 Mathématiques orientation Arts visuels et arts appliqués 34
3.14 Mathématiques orientation Santé et social 35
3.15 Finances et comptabilité orientation Économie et services 37
3.16 Arts appliqués, art, culture 41
3.17 Information et communication Arts visuels et arts appliqués 43
3.18 Chimie orientation Technique, architecture et sciences de la vie 45
3.19 Physique orientation Technique, architecture et sciences de la vie 48
3.20 Biologie orientation Nature, paysage et alimentation 50
3.21 Chimie orientation Nature, paysage et alimentation 51
3.22 Physique orientation Nature, paysage et alimentation 53
3.23 Biologie orientation Santé et social 54

3.24 Chimie orientation Santé et social 56
3.25 Physique orientation Santé et social 59
3.26 Sciences sociales orientation Santé et social 61
3.26.1 Sciences sociales examen Écrit 61
3.26.2 Sciences sociales examen oral..... 62
3.27 Economie et droit orientation Économie et services, type Économie 64
3.28 Économie et droit orientation Économie et services, type Services 67
3.29 Économie et droit Domaine d'études Travail social 70
3.30 Branche complémentaire Histoire et institutions politiques 73
3.31 Branche complémentaire Technique et environnement 74
3.32 Branche complémentaire Économie et droit orientation Technique, architecture et sciences de la vie et orientation Économie et services 76
3.33 Branche complémentaire Économie et droit orientation Santé et social et orientation Nature, paysage et alimentation 77
3.34 Examen de rattrapage Travail interdisciplinaire 79

4 Dispositions transitoires du 7 mai 2026 80
4.1 Dispositions transitoires du 18 août 2026 80

5 Entrée en vigueur / Tableau de modification 81

Page de titre

Source : Andrea Campiche, bildlich.ch.

1 Dispositions générales

1.1 Bases légales

En vertu de l’article 71 de l’ordonnance du 9 novembre 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l’orientation professionnelle (OFOP ; RSB 435.111), la Commission cantonale de maturité professionnelle du canton de Berne (CCMP) édicte les présentes directives d’examen de maturité professionnelle dans le canton de Berne.

1.2 Champ d’application

Les présentes directives d’examen sont contraignantes pour toutes les filières de formation reconnues par le SEFRI dans le canton de Berne.

Le non-respect de ces directives par un prestataire de formation peut entraîner l’invalidation des résultats d’examen.

Les directives d’examen de maturité professionnelle édictées par la CCMP s’adressent aux expertes principales et aux experts principaux, aux assistantes et assistants de validation, aux autres expertes et experts, aux directrices et directeurs des écoles de maturité professionnelle, aux enseignantes et en-seignants et aux candidates et candidats aux examens de maturité professionnelle.

2 Exigences concernant les directives d'examen pour les examens écrits de maturité professionnelle

2.1 Champ d'application

Les directives d'examen doivent clairement indiquer à quelle région linguistique, à quelles orientations et à quelles autres spécificités, décrites ci-dessous, elles s'appliquent :

a) Branches linguistiques : niveau B1 ou B2
b) Mathématiques orientation Technique, architecture et sciences de la vie : distinction entre domaine fondamental et domaine spécifique

2.2 Forme d'examen

La forme d'examen est indiquée au chapitre 10 du PEC MP.

2.3 Durée

La durée de l'examen est stipulée au chapitre 10 du PEC MP.

2.4 Pondération

La pondération de l'examen est définie au chapitre 10 du PEC MP. Sur la base de l'article 53, alinéa 1a de l'ordonnance de Direction du 6 avril 2006 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (ODFOP ; RSB 435.111.1), un examen écrit et un examen oral sont prévus dans la deuxième langue nationale et en anglais.

2.5 Moyens auxiliaires

a) Les équipes de rédaction élaborent les annexes aux examens, qui sont validées par les expertes et experts principaux.
b) Les équipes de rédaction proposent, conformément aux prescriptions du chapitre 10 du PEC MP, des moyens auxiliaires que les expertes et experts principaux examinent (comparabilité en termes de soutien), puis autorisent.
c) En mathématiques, physique et chimie, une harmonisation des moyens auxiliaires est visée (p. ex. modèle de calculatrice, recueils de formules).
d) Il faut veiller à ce que l'ensemble des candidates et candidats puissent s'entraîner à utiliser, durant les cours, les moyens auxiliaires autorisés aux examens de maturité professionnelle.

2.6 Contenu de l'examen

a) L'examen porte sur une part appropriée des domaines de formation du PEC MP, qui seront men-tionnés.
b) Au sein de chaque domaine de formation, l'examen porte sur une part appropriée des compétences spécifiques. Il est aussi possible d'évaluer des compétences transversales. Dans ce cas, elles sont mentionnées avec les compétences spécifiques.
c) Le volume est défini de sorte que la majorité des candidates et candidats puissent effectuer tous les exercices dans le temps imparti.

2.7 Exercices

a) Les domaines de formation et les compétences formulés dans le PEC MP constituent la base des exercices de l'examen.
b) La terminologie/langue ne s'appuie pas sur un moyen d'enseignement particulier. En cas de doute, il convient d'ajouter les définitions nécessaires à l'énoncé.
c) Les exercices sont formulés de façon à ce que la réponse attendue puisse être déduite de manière suffisamment précise.

d) Chaque série d'examen commence par un exercice (partiel) simple.

2.8 Évaluation

a) L'évaluation se fonde sur des critères explicites définis dans une grille d'évaluation commune. La grille d'évaluation indique clairement le nombre de points pouvant être obtenus pour chaque exercice ou prestation partielle.
b) Si la grille d'évaluation décrit les horizons d'attentes, ceux-ci doivent être communiqués aux candi-dates et candidats avant l'examen.
c) Si les corrections sont effectuées de manière automatique, le nombre de points maximal pouvant être atteint pour chaque exercice doit être clairement indiqué à l'intention des candidates et candidats.
d) Les grilles d'évaluation sont élaborées par les équipes de rédaction et validées par les expertes et experts principaux. Elles sont mises à la disposition des enseignantes et enseignants ainsi que des élèves au début de la dernière année de formation.
e) L'évaluation de questions à choix multiples (décisions binaires) s'appuient sur la recommandation de la communauté de pratique « Examen sous forme numérique».

2.9 Correction et évaluation

a) Le processus de correction et d'évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle ».

2.10 Attribution de la note

La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante :

$N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8{,}1]$

Le barème des notes est clair pour les candidates et les candidats.

2.11 Possibilités d'entraînement

a) Séries zéro
b) Év. séries d'exercices
c) Lorsque six mois se sont écoulés depuis leur utilisation dans le cadre d'une session d'examens, les séries d'examen peuvent être utilisées dans le cadre de l'enseignement à des fins d'entraînement.

2.12 Mise en page

La même mise en page est utilisée pour toutes les séries d'examen. Il s'agit de la mise en page propo-sée par le secrétariat de la CCMP.

2.13 Mise à jour des directives d'examen et convocation aux examens

Les expertes principales et les experts principaux examinent chaque année les directives d'examen avec les équipes d'auteures et d'auteurs des branches concernées, et proposent des adaptations à la CCMP. En cas de désaccord entre les rédactrices et rédacteurs et les expertes et experts principaux, la décision est prise par la CCMP. Après examen préalable, le bureau élargi de la CCMP soumet une proposition à la commission plénière. Les expertes et experts principaux remettent les directives d'examen révisées d'ici la fin janvier à la CCMP afin que celle-ci puisse les approuver en février. Les directions d'école ou de département veillent à ce que les informations pertinentes, telles que les moyens auxiliaires autorisés, soient communiquées aux candidates et aux candidats au début de la dernière année de formation.

3 Directives d’examen pour les différentes branches

3.1 Allemand première langue nationale

Champ d’application région linguistique germanophone
Toutes les orientations

3.1.1 Allemand première langue nationale, examen écrit

Durée	Pondération	Moyens auxiliaires
150 minutes	50%	Logiciel de traitement de texte avec contrôle de l’orthographe. L’énoncé de l’examen peut être distribué en version papier. Le recours à l’intelligence artificielle générative n’est pas autorisé.

Contenu de l’examen et exercices	
Production de texte	**Domaines de formation et compétences**
Les candidates et candidats choisissent l’un des deux exercices de rédaction, qui sont équivalents et d’un degré de difficulté compa-rable. Pour chaque exercice de rédaction, trois textes de départ sont proposés au choix. Les textes proposés sont authentiques, por-tent sur des thèmes d’actualité publics, sont d’une longueur appropriée et peuvent être adaptés ou dotés d’explications pour l’exercice.	**Domaine de formation « Communication écrite »** **Domaine partiel « Lecture et écriture »** – appliquer de manière ciblée des techniques et des stratégies de lecture – comprendre des textes écrits de manière différenciée, en saisir le message principal et enrichir son vocabulaire actif – Domaine partiel « Analyse et production de textes » : – comprendre différents types de textes **Domaine de formation « Littérature et médias »** **Exclusivement domaine partiel « Médias »** – classer de manière critique des produits médiatiques en tenant compte des tendances manipulatrices et idéologiques (fake news, propagande, populisme, deepfakes)
Les exercices de rédaction portent sur des textes ayant des thèmes différents et requièrent une réflexion personnelle et/ou argumentative sur les messages principaux du texte de départ choisi. Ils sont formulés de façon à ce que les candidates et candidats puissent en déduire des stratégies et techniques de rédaction efficaces. Ils comprennent en outre des informations concernant la longueur du texte à rédiger.	**Domaine de formation « Communication écrite »** **Domaine partiel « Lecture et écriture »** – écrire des textes usuels, correctement du point de vue grammatical, en utilisant un vocabulaire différencié et sous la forme appropriée – formuler et justifier son point de vue, ses opinions et ses idées de manière claire et adaptée au destinataire – utiliser de manière ciblée des effets linguistiques, stylistiques et rhétoriques ***Domaine partiel « Analyse et production de textes »*** – comprendre, résumer et commenter des textes spécialisés complexes – utiliser les différentes techniques d’argumentation de manière ciblée – rédiger différents types de textes ***Domaine partiel « Théorie de la communication »*** – utiliser les registres de la langue de manière ciblée en tenant compte des destinataires

	Domaine de formation « Littérature et mé-dias » **Exclusivement domaine partiel « Médias »** – formuler ses propres impressions, réactions et observations concernant différents produits médiatiques – classer de manière critique des produits médiatiques en tenant compte des tendances manipulatrices et idéologiques (fake news, propagande, populisme, deepfakes)

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
La grille d’évaluation fait partie des documents de l’examen. Les points à attribuer pour chaque critère d’évaluation sont fixés dans la grille d’évaluation.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.1.2 Allemand première langue nationale, examen oral

Durée et structure de l’examen	Pondération	Moyens auxiliaires
15 minutes Les examens de groupe sont autorisés. La durée de l’examen est fixée par personne. Un temps de préparation de 15 minutes avec ou sans moyens auxiliaires est possible.	50%	Les écoles de maturité professionnelle règlent l’utilisation des moyens auxiliaires en accord avec l’experte principale ou l’expert principal. Sont considérés comme moyens auxiliaires les schémas et présentations des grandes lignes et les autres documents similaires.

Compétences évaluées et niveau de l'examen	Contenu de l’examen
Les compétences évaluées sont fonction des compétences requises par le PEC MP pour la maturité professionnelle dans l’orientation concernée. L’examen requiert le niveau de compétences spécifiques décrit dans le PEC MP pour la situation de communication donnée (examen oral).	– L’examen oral a pour objet central l’analyse d’œuvres littéraires. – La candidate ou le candidat indique une série d’œuvres qu’elle ou il a approfondies. – L’examen porte généralement sur quatre œuvres littéraires, ou dans des cas exceptionnels et après accord de l’experte principale ou de l’expert principal, sur d’autres produits culturels. – Les œuvres relèvent au minimum de deux époques littéraires différentes et au moins une de ces œuvres date d’avant 1900. – Les œuvres soumises ont été étudiées de façon autonome. Les œuvres traitées en classe peu-vent venir s’ajouter à la sélection d’œuvres pour l’examen. Les examens portant sur d’autres produits culturels doivent impliquer de la part des élèves une réflexion adaptée à leur niveau sur des questions d’actualité, sur l’art ou sur la culture. – Le recours à moins de quatre œuvres doit faire l’objet d’une autorisation de l’experte principale ou de l’expert principal au moment de la conception des sujets d’examen. Au moins deux des œuvres étudiées de manière autonome ou des autres produits culturels doivent être traités de façon détaillée durant l’examen. – Différents supports (schémas, présentation des grandes lignes p. ex.) peuvent être utilisés au cours de l’examen oral pour accompagner la réflexion sur ces œuvres et un bref exposé peut présenter la réflexion.

Évaluation	Préparation et validation des séries et des exercices d’examen
L’évaluation se fonde sur des critères explicites portés à la connaissance des candidates et candidats avant l’examen. Ces critères sont fixés par les écoles en collaboration avec l’experte principale ou l’expert principal sur la base des objectifs de compétences définis dans le PEC MP. En cas d’examen de groupe, chaque candidate et candidat est évalué individuellement.	La trame de l’examen oral ainsi que les critères d’évaluation doivent être validés par l’experte principale ou l’expert principal conformément au chapitre Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle. Les examens doivent se dérouler selon les modèles convenus. Les examinatrices et examinateurs déterminent les contenus des examens oraux en collabora-tion avec les expertes et experts qui sont affectés à ces examens. Les expertes et experts véri-fient en particulier le niveau d’exigences et veillent à ce qu’il soit comparable à celui d’autres examens du même type. En cas de doute, ils peuvent faire appel à l’experte principale ou à l’expert principal. Délai pour la validation : **fin février** L’experte principale ou l’expert principal peut, au plus tard à la fin du mois de janvier, fixer un autre délai pour le dépôt des documents, valable pour l’ensemble des écoles. Si le délai retenu diffère du délai prévu dans les présentes directives, une communication du nouveau délai de-vra avoir lieu chaque année. Délai pour la validation d’examens de rattrapage ou d’examens de remplacement en cas d’incident : dès que possible, après consultation de l’experte principale ou de l’expert principal.

3.2 Français première langue nationale

Champ d’application région linguistique francophone
Toutes les orientations

3.2.1 Français première langue nationale, examen écrit

Durée	Pondération	Moyens auxiliaires
150 minutes	50%	Dictionnaire autorisé

Contenu de l’examen et exercices	
Production de texte	**Domaines de formation et compétences**
Les candidates et les candidats choisissent entre trois tâches d’examens d’un degré de difficulté comparable : la dissertation, le commentaire critique ou la dissertation à partir d’images. Les énoncés de dissertation abordent des thèmes de société ou touchent à la littéra-ture. Cela vaut également pour la disserta-tion à partir d’images. Les thématiques choisies pour le commen-taire de texte critique s’appuient sur des sujets touchant à des thèmes d’actualité. Les textes sont de longueur adaptée et peu-vent être complétés par un commentaire ou une consigne donnée.	**Domaine de formation «Communication écrite»** ***Domaine partiel «Lecture et écriture»:*** – Appliquer de manière ciblée des techniques et des stratégies de lecture – Comprendre des textes écrits de manière différenciée, en saisir le message principal et enrichir leur vocabulaire actif – Formuler et justifier son point de vue, ses opinions et ses idées de manière claire et adaptée au destinataire ***Domaine partiel «Analyse et production de texte»*** – Comprendre différents types de textes et décrire leur impact (p. ex. textes journalistiques, textes scientifiques de vulgarisation, essais) **Domaine de formation «Littérature et médias»** – Formuler ses propres impressions, réactions et observations concernant différents produits – Classer de manière critique des produits médiatiques en tenant compte des tendances manipulatrices et idéologiques (fake news, propagande, populisme, deepfakes)
Les tâches d’examen proposées traitent de sujets différents et exigent une prise de position et une argumentation convain-cantes et illustrées par des exemples con-crets. Les consignes sont formulées de façon claire avec des indications concernant la longueur du texte attendue.	**Domaine de formation «Communication écrite»** ***Domaine partiel «Lecture et écriture»*** – S’exprimer correctement dans la langue standard du point de vue grammatical, de manière adaptée à la situation et avec un vocabulaire différencié – Formuler et justifier son point de vue, ses opinions et ses idées de manière claire et adaptée au destinataire – Utiliser de manière ciblée des effets linguistiques, stylistiques et rhétoriques ***Domaine partiel «Analyse et production de texte»*** – Comprendre différents types de textes et décrire leur impact (p. ex. textes journalistiques, textes scientifiques de vulgarisation, essais) – Utiliser les différentes techniques d’argumentation de manière ciblée. – Rédiger plusieurs types de textes ***Domaine partiel « Théorie de la communication »*** – Utiliser les registres de la langue de manière ciblée en tenant compte des destinataires. – Comprendre des stratégies et des comportements de communication tels que la manipulation dans la publicité et la politique ou les informations et les commentaires dans le langage des médias

	– Situer des textes dans le contexte de la société, les décrire et les comprendre **Domaine de formation «Littérature et médias»** – Formuler ses propres impressions, réactions et observations concernant différents produits – Classer de manière critique des produits médiatiques en tenant compte des tendances manipulatrices et idéologiques (fake news, propagande, populisme, deepfakes)

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
La grille d’évaluation fait partie des documents de l’examen. Les points à attribuer pour chaque critère d’évaluation sont fixés dans la grille d’évaluation.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k\text{-Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.2.2 Français première langue nationale, examen oral

Durée et structure de l’examen	Pondération	Moyens auxiliaires
15 minutes L’examen individuel est recommandé. Les examens de groupe sont autorisés. La durée de l’examen est fixée par personne. Temps de préparation avec ou sans moyens auxiliaires: 15 minutes	50%	Les écoles de maturité professionnelle règlent l’utilisation des moyens auxiliaires sur la base des prescriptions de l’experte principale ou de l’expert principal. Schémas, présentation des grandes lignes p. ex.

Compétences évaluées et niveau de l'examen	Contenu de l’examen
Les compétences examinées s’appuient sur les compétences requises par le PEC MP et le plan d’études romand (PER). L’examen requiert le niveau de compétences spécifiques décrit dans le PEC MP et le PER.	– La candidate ou le candidat indique quatre œuvres qu’elle ou il a lues et étudiées. – Ces quatre œuvres n’ont pas été traitées en classe. Les quatre œuvres soumises ont été étudiées de façon autonome par la candidate ou le candidat. – Les quatre œuvres relèvent au minimum de deux époques littéraires différentes et au moins une de ces œuvres date d’avant 1900. – L’examen porte sur les quatre œuvres littéraires choisies par la candidate ou le candidat. Exceptionnellement et après accord de l’experte principale ou de l’expert principal, il peut porter sur d’autres produits culturels. Au moins deux des œuvres étudiées de manière autonome ou des autres produits culturels doivent être abordés de façon détaillée durant l’examen. – Les examens portant sur d’autres produits culturels doivent impliquer de la part des élèves une réflexion adaptée à leur niveau sur des questions d’actualité, sur l’art ou sur la culture. – Le recours à moins de quatre œuvres doit faire l’objet d’une autorisation de l’experte principale ou de l’expert principal au moment de la conception des sujets d’examen. Formes possibles de l’examen: – Entretien d’évaluation classique en deux parties (forme a)

	– La première partie de l’examen (environ 10 minutes) porte essentiellement sur l’analyse d’un texte littéraire à partir d’un extrait tiré d’une des quatre œuvres choisies par la candidate ou le candidat. – La seconde partie de l’examen (environ 5 minutes) consiste en un entretien sur au moins une deuxième des quatre œuvres choisies. – -Analyse littéraire et exposé (forme b) : – Une première partie d’une durée de 5 à 7 minutes porte sur l’analyse d’un texte littéraire à partir d’un extrait tiré d’une des quatre œuvres choisies par la candidate ou le candidat. – Dans la deuxième partie de l’examen, la candidate ou le candidate présente, sous forme d’un exposé de 5 à 7 minutes, un thème préparé concernant une autre des quatre œuvres qu’elle ou il a choisi. L’exposé pourra faire l’objet de questions. Il pourra également être suivi de questions sur une troisième et/ou quatrième œuvre choisie. – La candidate ou le candidat prépare quatre thèmes : un par œuvre choisie. Chaque thème doit être en rapport avec une œuvre différente. Les quatre thèmes doivent être approuvés par l’enseignante ou l’enseignant. – Au début du temps de préparation, avant l’examen, la candidate ou le candidat apprend quel thème fera l’objet de l’exposé. L’analyse littéraire de la première partie et l’exposé de la deuxième partie de l’examen portent sur deux œuvres différentes. Les moyens auxiliaires utilisés pendant l’exposé doivent être approuvés par l’experte principale ou l’expert principal.

Évaluation	**Préparation et validation des séries et des exercices d’examen**
L’évaluation se fonde sur des critères explicites portés à la connaissance des candidates et candidats avant l’examen. Ces critères d’évaluation sont fixés par les écoles en collaboration avec l’experte principale ou l’expert principal sur la base des objectifs de compétences définis dans le PEC MP. En cas d’examen de groupe, chaque candidate et candidat est évalué individuellement. On accordera une importance particulière aux critères suivants: – compréhension de l’œuvre, – clarté de l’expression et argumentation, – fluidité et logique de l’exposé, – qualité du vocabulaire et de l’élocution, – pertinence de l’analyse, – maîtrise des figures de style, – maîtrise des genres littéraires, – technique de présentation (p. ex. diapositives, schémas). L’examen doit avoir un caractère innovant. Il ne s’agit pas ici de tester la compétence de faire un exposé préparé. L’experte principale ou l’expert principal se réserve le droit de donner des consignes concernant les techniques de présentation que les candidates et candidats souhaitent utiliser.	La trame de l’examen oral ainsi que les critères d’évaluation doivent être validés par l’experte principale ou l’expert principal conformément au chapitre Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle. Les examens doivent se dérouler selon les modèles convenus. Dans la mesure des disponibilités, l’experte principale ou l’expert principal désigne une experte ou un expert n’appartenant pas à l’établissement. Pour la validation des examens, l’experte principale ou l’expert principal reçoit un document contenant: – l’indication de la forme de l’examen (forme a : entretien d’évaluation classique et analyse de texte ; forme b : analyse littéraire et exposé) ; – la liste des œuvres choisies par les candidates et candidats : 4 œuvres par candidat-e, étudiées de façon autonome ; – les critères d’évaluation ; – le barème ; – les moyens auxiliaires (pour l’exposé) ; – la liste des œuvres lues et traitées en classe Délai pour la validation : **fin février** L’experte principale ou l’expert principal peut, au plus tard à la fin du mois de janvier, fixer un autre délai pour le dépôt des documents, valable pour l’ensemble des écoles. Si le délai retenu diffère du délai prévu dans les présentes directives, une communication du nouveau délai devra avoir lieu chaque année. Délai pour la validation d’examens de rattrapage ou d’examens de remplacement en cas d’incident : dès que possible.

3.3 Allemand deuxième langue nationale niveau B1

Champ d’application région linguistique francophone
Toutes les orientations, **à l’exception** de l’orientation Économie et services **type Économie**

3.3.1 Allemand deuxième langue nationale niveau B1, examen écrit

Durée	Pondération	Moyens auxiliaires
120 minutes	50%	Dictionnaire bilingue

Contenu de l’examen et exercices				
Compétences opérationnelles (compétences spécifiques synthétisées)	**Domaine de formation Réception** > 30%	**Domaine de formation Production et interaction écrites** > 25%	**Domaine de formation Réflexion linguistique et stratégies** > 30%	**Domaine de formation Caractéristiques socio-culturelles** > 5%
A) Explorer des textes à la recherche des informations souhaitées > 30%	Exercices Points		Exercices Points	
B) Utiliser correctement la langue > 30%			Exercices Points	
C) Rédiger un texte en tenant compte de consignes formelles > 30%		Production de texte		Production de texte

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice partiel ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen. La grille d’évaluation pour la production de texte fait partie des documents de l’examen. Les points attribués pour chaque critère d’évaluation sont fixés dans la grille d’évaluation.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.3.2 Allemand deuxième langue nationale niveau B1, examen oral

Durée et structure de l’examen	Pondération	Moyens auxiliaires
15 minutes Deux tiers au moins de l’examen se déroulent sous forme de discussion libre. L’examen peut être individuel ou avoir lieu en groupe de deux ou de trois. La durée de l’examen doit être adaptée en conséquence. La durée de l’examen est fixée par personne. Les candidates et candidats reçoivent des notes individuelles. Un temps de préparation avec ou sans moyens auxiliaires est autorisé.	50%	Les moyens auxiliaires sont définis dans les plans d’études des écoles. Au sein du groupe de branche, chaque école doit se mettre d’accord sur la forme de l’examen. Le recours à des moyens auxiliaires, par exemple Powerpoint, pendant l’examen est autorisé pour un tiers de l’épreuve pour autant que cela ne compromette pas le déroulement de celle-ci dans le temps imparti et que cela soit prévu dans le plan d’études de l’école.

Compétences évaulées	Contenu de l’examen
Les principales aptitudes devant être évaluées dans le cadre de la communication (communication de tous les jours) sont: – l’expression orale, – l’interaction orale L’accent est mis sur l’interaction dans la langue de tous les jours.	Contenus possibles de l’examen: – Présentation sur un thème préparé – Extraits, livres ou sujets de livres déjà lus par les candidates et candidats – Lecture de passages de texte et réponses aux questions posées – Observation / interprétation d’images – Jeu de rôle – Conversation basée sur des situations de la vie courante

Évaluation	Préparation et validation des séries et des exercices d’examen
Les critères d’évaluation de l’examen oral sont : – la langue, – le contenu La langue est évaluée avec une pondération supérieure à celle du contenu. Recommandation : 60% / 40%	Au sein du groupe de branche, chaque école doit se mettre d’accord sur la forme de l’examen et sur le choix des moyens auxiliaires. Les sujets d’examen sont validés par l’experte principale ou l’expert principal conformément au chapitre Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle. Les examens doivent se dérouler selon les modèles convenus. Délai pour la validation : **fin février** L’experte principale ou l’expert principal peut, au plus tard à la fin du mois de janvier, fixer un autre délai pour le dépôt des documents, valable pour l’ensemble des écoles. Si le délai retenu diffère du délai prévu dans les présentes directives, une communication du nouveau délai de-vra avoir lieu chaque année. Délai pour la validation d’examens de rattrapage ou d’examens de remplacement en cas d’incident : délai fixé d’un commun accord avec l’experte principale ou l’expert principal

3.4 Allemand deuxième langue nationale B2

Champ d’application région linguistique francophone
Orientation Économie et services **type Économie**

3.4.1 Allemand deuxième langue nationale niveau B2, examen écrit

Durée	Pondération	Moyens auxiliaires
120 minutes	50%	Dictionnaire monolingue : Langenscheidt Grosswörterbuch Deutsch als Fremdsprache

Contenu de l’examen et exercices

Compétences opérationnelles (compétences spécifiques synthétisées)	Domaine de formation Réception > 30%	Domaine de formation Production et interaction écrites > 25%	Domaine de formation Réflexion linguistique et stratégies > 30%	Domaine de formation Caractéristiques socio-culturelles > 5%
A) Explorer des textes à la recherche des informations souhaitées > 30%	Exercices Points		Exercices Points	
B) Utiliser correctement la langue > 30%			Exercices Points	
C) Rédiger un texte en tenant compte de consignes formelles > 30%		Production de texte		Production de texte

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice partiel ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen. La grille d’évaluation pour la production de texte fait partie des documents de l’examen. Les points attribués pour chaque critère d’évaluation sont fixés dans la grille d’évaluation.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.4.2 Allemand deuxième langue nationale niveau B2, examen oral

Durée et structure de l’examen	Pondération	Moyens auxiliaires
15 minutes Deux tiers au moins de l’examen se déroulent sous forme de discussion libre. L’examen peut être individuel ou avoir lieu en groupe de deux ou de trois. La durée de l’examen doit être adaptée en conséquence. La durée de l’examen est fixée par personne. Les candidates et candidats reçoivent des notes individuelles. Un temps de préparation avec ou sans moyens auxiliaires est autorisé.	50%	Les moyens auxiliaires sont définis dans les plans d’études des écoles. Au sein du groupe de branche, chaque école doit se mettre d’accord sur la forme de l’examen. Le recours à des moyens auxi-liaires, par exemple Powerpoint, pendant l’examen est autorisé pour un tiers de l’épreuve pour autant que cela ne compromette pas le dérou-lement de celle-ci dans le temps imparti et que cela soit prévu dans le plan d’études de l’école.

Compétences évaulées	Contenu de l’examen
Les principales aptitudes devant être évaluées dans le cadre de la communication (communication de tous les jours) sont: – l’expression orale, – l’interaction orale L’accent est mis sur l’interaction dans la langue de tous les jours.	Contenus possibles de l’examen: – Présentation sur un thème préparé – Extraits, livres ou sujets de livres déjà lus par les candidates et candidats – Lecture de passages de texte et réponses aux questions posées – Observation / interprétation d’images – Jeu de rôle – Conversation basée sur des situations de la vie courante

Évaluation	Préparation et validation des séries et des exercices d’examen
Les critères d’évaluation de l’examen oral sont : – la langue, – le contenu La langue est évaluée avec une pondération supérieure à celle du contenu. Recommandation : 60% / 40%	Au sein du groupe de branche, chaque école doit se mettre d’accord sur la forme de l’examen et sur le choix des moyens auxiliaires. Les sujets d’examen sont validés par l’experte principale ou l’expert principal conformément au chapitre Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle. Les examens doivent se dérouler selon les modèles convenus. Délai pour la validation : **fin février** L’experte principale ou l’expert principal peut, au plus tard à la fin du mois de janvier, fixer un autre délai pour le dépôt des documents, valable pour l’ensemble des écoles. Si le délai retenu diffère du délai prévu dans les présentes directives, une communication du nouveau délai de-vra avoir lieu chaque année. Délai pour la validation d’examens de rattrapage ou d’examens de remplacement en cas d’incident : délai fixé d’un commun accord avec l’experte principale ou l’expert principal

3.5 Français deuxième langue nationale B1

Champ d’application région linguistique germanophone
Toutes les orientations, **à l’exception** de l’orientation Économie et services **type Économie**

3.5.1 Français deuxième langue nationale niveau B1, examen écrit

Durée	**Pondération**	**Moyens auxiliaires**
120 minutes	50%	Dictionnaire bilingue (sans partie grammaticale détaillée ou éléments d’argumentation)

Contenu de l’examen et exercices				
Compétences opérationnelles (compétences spécifiques synthétisées)	**Domaine de formation Réception** > 25%	**Domaine de formation Production et interaction écrites** > 25%	**Domaine de formation Réflexion linguistique et stratégies** > 25%	**Domaine de formation Caractéristiques socio-culturelles** > 25%
Objectifs généraux de formation: Élargir le répertoire linguistique Garantir la capacité à suivre des études > 25%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
A) Chercher les informations souhaitées dans des textes > 20%	Exercices Points			
B) Identifier le message principal et les différents éléments d’informations d’un texte > 10%	Exercices Points			
C) Rédiger un texte en tenant compte de consignes formelles > 20%		Production de texte Points		Production de texte Points
D) Planifier le processus d’écriture > 10%		Production de texte		Production de texte

Évaluation	**Attribution de la note**	**Correction et évaluation**
Des corrigés standard sont élaborés. Tant les critères d’évaluation que les corrigés standard indiquent le nombre de points correspondant aux différentes prestations partielles. Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice partiel ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen. La grille d’évaluation pour la production de texte fait partie des documents de l’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.5.2 Français deuxième langue nationale niveau B1, examen oral

Durée et structure de l’examen	Pondération	Moyens auxiliaires
15 minutes Deux tiers au moins de l’examen se déroulent sous forme de discussion libre. L’examen peut être individuel ou avoir lieu en groupe de deux ou de trois. La durée de l’examen doit être adaptée en conséquence. La durée de l’examen est fixée par personne. Les candidates et candidats reçoivent des notes individuelles. Un temps de préparation avec ou sans moyens auxiliaires est autorisé.	50%	Les moyens auxiliaires sont définis dans les plans d’études des écoles. Au sein du groupe de branche, chaque école doit se mettre d’accord sur la forme de l’examen. Le recours à des moyens auxiliaires, par exemple Powerpoint, pendant l’examen est autorisé pour un tiers de l’épreuve pour autant que cela ne compromette pas le déroulement de celle-ci dans le temps imparti et que cela soit prévu dans le plan d’études de l’école.

Compétences évaulées	Contenu de l’examen
Les principales aptitudes devant être évaluées dans le cadre de la communication (communication de tous les jours) sont: – l’expression orale, – l’interaction orale L’accent est mis sur l’interaction dans la langue de tous les jours.	Contenus possibles de l’examen: – Présentation sur un thème préparé – Extraits, livres ou sujets de livres déjà lus par les candidates et candidats – Lecture de passages de texte et réponses aux questions posées – Observation / interprétation d’images – Jeu de rôle – Conversation basée sur des situations de la vie courante

Évaluation	Préparation et validation des séries et des exercices d’examen
Les critères d’évaluation de l’examen oral sont : – la langue, – le contenu La langue est évaluée avec une pondération supérieure à celle du contenu. Recommandation : 60% / 40%	Au sein du groupe de branche, chaque école doit se mettre d’accord sur la forme de l’examen et sur le choix des moyens auxiliaires. Les sujets d’examen sont validés par l’experte princi-pale ou l’expert principal conformément au chapitre Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle. Les examens doivent se dérouler selon les modèles convenus. Délai pour la validation : **fin février** L’experte principale ou l’expert principal peut, au plus tard à la fin du mois de janvier, fixer un autre délai pour le dépôt des documents, valable pour l’ensemble des écoles. Si le délai retenu diffère du délai prévu dans les présentes directives, une communication du nouveau délai de-vra avoir lieu chaque année. Délai pour la validation d’examens de rattrapage ou d’examens de remplacement en cas d’incident : délai fixé d’un commun accord avec l’experte principale ou l’expert principal

3.6 Français deuxième langue nationale niveau B2

Champ d’application région linguistique germanophone
Orientation Économie et services **type Économie**

3.6.1 Français deuxième langue nationale niveau B2, examen écrit

Durée	**Pondération**	**Moyens auxiliaires**
120 minutes	50%	Aucun

Contenu de l’examen et exercices				
Compétences opérationnelles (compétences spécifiques synthétisées)	**Domaine de formation Réception** > 25%	**Domaine de formation Production et interaction écrites** > 25%	**Domaine de formation Réflexion linguistique et stratégies** > 25%	**Domaine de formation Caractéristiques socio-culturelles** > 25%
Objectifs généraux de formation: Élargir le répertoire linguistique Garantir la capacité à suivre des études > 25%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
A) Chercher les informations souhaitées dans des textes > 20%	Exercices Points			
B) Identifier le message principal et les différents éléments d’informations d’un texte > 10%	Exercices Points			
C) Rédiger un texte en tenant compte de consignes formelles > 20%		Production de texte Points		Production de texte Points
D) Planifier le processus d’écriture > 10%		Production de texte		Production de texte

Évaluation	**Attribution de la note**	**Correction et évaluation**
Des corrigés sont élaborés. Tant les critères d’évaluation que les corrigés indiquent le nombre de points correspondant aux différentes prestations partielles. Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice partiel ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen. La grille d’évaluation pour la production de texte fait partie des documents de l’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.6.2 Français deuxième langue nationale niveau B2, examen oral

Durée et structure de l’examen	Pondération	Moyens auxiliaires
15 minutes Deux tiers au moins de l’examen se déroulent sous forme de discussion libre. L’examen peut être individuel ou avoir lieu en groupe de deux ou de trois. La durée de l’examen doit être adaptée en conséquence. La durée de l’examen est fixée par personne. Les candidates et candidats reçoivent des notes individuelles. Un temps de préparation avec ou sans moyens auxiliaires est autorisé.	50%	Les moyens auxiliaires sont définis dans les plans d’études des écoles. Au sein du groupe de branche, chaque école doit se mettre d’accord sur la forme de l’examen. Le recours à des moyens auxiliaires, par exemple Powerpoint, pendant l’examen est autorisé pour un tiers de l’épreuve pour autant que cela ne compromette pas le déroulement de celle-ci dans le temps imparti et que cela soit prévu dans le plan d’études de l’école.

Compétences évaulées	Contenu de l’examen
Les principales aptitudes devant être évaluées dans le cadre de la communication (communication de tous les jours) sont: – l’expression orale, – l’interaction orale L’accent est mis sur l’interaction dans la langue de tous les jours.	Contenus possibles de l’examen: – Présentation sur un thème préparé – Extraits, livres ou sujets de livres déjà lus par les candidates et candidats – Lecture de passages de texte et réponses aux questions posées – Observation / interprétation d’images – Jeu de rôle – Conversation basée sur des situations de la vie courante

Évaluation	Préparation et validation des séries et des exercices d’examen
Les critères d’évaluation de l’examen oral sont : – la langue, – le contenu La langue est évaluée avec une pondération supérieure à celle du contenu. Recommandation : 60% / 40%	Au sein du groupe de branche, chaque école doit se mettre d’accord sur la forme de l’examen et sur le choix des moyens auxiliaires. Les sujets d’examen sont validés par l’experte princi-pale ou l’expert principal conformément au chapitre Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle. Les examens doivent se dérouler selon les modèles convenus. Délai pour la validation : **fin février** L’experte principale ou l’expert principal peut, au plus tard à la fin du mois de janvier, fixer un autre délai pour le dépôt des documents, valable pour l’ensemble des écoles. Si le délai retenu diffère du délai prévu dans les présentes directives, une communication du nouveau délai de-vra avoir lieu chaque année. Délai pour la validation d’examens de rattrapage ou d’examens de remplacement en cas d’incident : délai fixé d’un commun accord avec l’experte principale ou l’expert principal

3.7 Anglais niveau B1

Champ d’application région linguistique francophone
Toutes les orientations, **à l’exception** de l’orientation Économie et services **type Économie**

3.7.1 Anglais niveau B1, examen écrit

Durée	**Pondération**	**Moyens auxiliaires**
120 minutes	50%	Aucun

Contenu de l’examen et exercices				
Compétences opérationnelles (compétences spécifiques synthétisées)	**Domaine de formation Réception** > 20%	**Domaine de formation Production et interaction écrites** > 15%	**Domaine de formation Réflexion linguistique et stratégies** > 35%	**Domaine de formation Caractéristiques socio-culturelles** > 5%
A) Chercher les informations souhaitées dans des textes > 20%	Exercices Points			
B) Reconnaître les messages principaux et les informa-tions souhaitées à partir de conversations > 10%	Exercices Points			
C) Rédiger des textes en tenant compte de consignes formelle > 20%		Production de texte		Production de texte
D) Planifier le processus d’écriture > 10%			Production de texte	
E) Comprendre différents types de textes en utilisant diverses stratégies d’écoute et de lecture de manière ciblée > 30%			Exercices Points	

Évaluation	**Attribution de la note**	**Correction et évaluation**
Les points pouvant être obtenus pour chaque partie de l’épreuve ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen. La grille d’évaluation pour la production de texte fait partie des documents de l’examen. Les points à attribuer pour chaque critère d’évaluation sont fixés dans la grille d’évaluation.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.7.2 Anglais niveau B1, examen oral

Durée et structure de l’examen	Pondération	Moyens auxiliaires
15 minutes Deux tiers au moins de l’examen se déroulent sous forme de discussion libre. L’examen peut être individuel ou avoir lieu en groupe de deux ou de trois. La durée de l’examen doit être adaptée en conséquence. La durée de l’examen est fixée par personne. Les candidates et candidats reçoivent des notes individuelles. Un temps de préparation avec ou sans moyens auxiliaires est autorisé.	50%	Les moyens auxiliaires sont définis dans les plans d’études des écoles. Au sein du groupe de branche, chaque école doit se mettre d’accord sur la forme de l’examen. Le recours à des moyens auxiliaires, par exemple Powerpoint, pendant l’examen est autorisé pour un tiers de l’épreuve pour autant que cela ne compromette pas le déroulement de celle-ci dans le temps imparti et que cela soit prévu dans le plan d’études de l’école.

Compétences évaulées	Contenu de l’examen
Les principales aptitudes devant être évaluées dans le cadre de la communication (communication de tous les jours) sont: – l’expression orale, – l’interaction orale L’accent est mis sur l’interaction dans la langue de tous les jours.	Contenus possibles de l’examen: – Présentation sur un thème préparé – Extraits, livres ou sujets de livres déjà lus par les candidates et candidats – Lecture de passages de texte et réponses aux questions posées – Observation / interprétation d’images – Jeu de rôle – Conversation basée sur des situations de la vie courante

Évaluation	Préparation et validation des séries et des exercices d’examen
Les critères d’évaluation de l’examen oral sont : – la langue, – le contenu La langue est évaluée avec une pondération supérieure à celle du contenu. Recommandation : 60% / 40%	Au sein du groupe de branche, chaque école doit se mettre d’accord sur la forme de l’examen et sur le choix des moyens auxiliaires. Les sujets d’examen sont validés par l’experte princi-pale ou l’expert principal conformément au chapitre Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle. Les examens doivent se dérouler selon les modèles convenus. Délai pour la validation : **fin février** L’experte principale ou l’expert principal peut, au plus tard à la fin du mois de janvier, fixer un autre délai pour le dépôt des documents, valable pour l’ensemble des écoles. Si le délai retenu diffère du délai prévu dans les présentes directives, une communication du nouveau délai de-vra avoir lieu chaque année. Délai pour la validation d’examens de rattrapage ou d’examens de remplacement en cas d’incident : délai fixé d’un commun accord avec l’experte principale ou l’expert principal

3.8 Anglais niveau B2

Champ d’application région linguistique germanophone
Toutes les orientations

Champ d’application région linguistique francophone
Orientation Économie et services **type Économie**

3.8.1 Anglais niveau B2, examen écrit

Durée	Pondération	Moyens auxiliaires
120 minutes	50%	Aucun

Contenu de l’examen et exercices				
Compétences opérationnelles (compétences spécifiques synthétisées)	**Domaine de formation Réception** > 20%	**Domaine de formation Production et interaction écrites** > 15%	**Domaine de formation Réflexion linguistique et stratégies** > 35%	**Domaine de formation Caractéristiques socio-culturelles** > 5%
A) Chercher les informations souhaitées dans des textes > 20%	Exercices Points			
B) Reconnaître les messages principaux et les informa-tions souhaitées à partir de conversations > 10%	Exercices Points			
C) Rédiger des textes en tenant compte de consignes formelle > 20%		Production de texte		Production de texte
D) Planifier le processus d’écriture > 10%			Production de texte	
E) Comprendre différents types de textes en utilisant diverses stratégies d’écoute et de lecture de manière ciblée > 30%			Exercices Points	

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen. La grille d’évaluation pour la production de texte fait partie des documents de l’examen. Les points attribués pour chaque critère d’évaluation sont fixés dans la grille d’évaluation.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.8.2 Anglais niveau B2, examen oral

Durée et structure de l’examen	Pondération	Moyens auxiliaires
15 minutes Deux tiers au moins de l’examen se déroulent sous forme de discussion libre. L’examen peut être individuel ou avoir lieu en groupe de deux ou de trois. La durée de l’examen doit être adaptée en conséquence. La durée de l’examen est fixée par personne. Les candidates et candidats reçoivent des notes individuelles. Un temps de préparation avec ou sans moyens auxiliaires est autorisé.	50%	Les moyens auxiliaires sont définis dans les plans d’études des écoles. Au sein du groupe de branche, chaque école doit se mettre d’accord sur la forme de l’examen. Le recours à des moyens auxiliaires, par exemple Powerpoint, pendant l’examen est autorisé pour un tiers de l’épreuve pour autant que cela ne compromette pas le déroulement de celle-ci dans le temps imparti et que cela soit prévu dans le plan d’études de l’école.

Compétences évaulées	Contenu de l’examen
Les principales aptitudes devant être évaluées dans le cadre de la communication (communication de tous les jours) sont: – l’expression orale, – l’interaction orale L’accent est mis sur l’interaction dans la langue de tous les jours.	Contenus possibles de l’examen: – Présentation sur un thème préparé – Extraits, livres ou sujets de livres déjà lus par les candidates et candidats – Lecture de passages de texte et réponses aux questions posées – Observation / interprétation d’images – Jeu de rôle – Conversation basée sur des situations de la vie courante

Évaluation	Préparation et validation des séries et des exercices d’examen
Les critères d’évaluation de l’examen oral sont : – la langue, – le contenu La langue est évaluée avec une pondération supérieure à celle du contenu. Recommandation : 60% / 40%	Au sein du groupe de branche, chaque école doit se mettre d’accord sur la forme de l’examen et sur le choix des moyens auxiliaires. Les sujets d’examen sont validés par l’experte princi-pale ou l’expert principal conformément au chapitre Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle. Les examens doivent se dérouler selon les modèles convenus. Délai pour la validation : **fin février** L’experte principale ou l’expert principal peut, au plus tard à la fin du mois de janvier, fixer un autre délai pour le dépôt des documents, valable pour l’ensemble des écoles. Si le délai retenu diffère du délai prévu dans les présentes directives, une communication du nouveau délai de-vra avoir lieu chaque année. Délai pour la validation d’examens de rattrapage ou d’examens de remplacement en cas d’incident : délai fixé d’un commun accord avec l’experte principale ou l’expert principal

3.9 Mathématiques orientation Technique, architecture et sciences de la vie, domaine fondamental

Champ d’application région linguistique germanophone
Orientation Technique, architecture et sciences de la vie (**TAS**) : domaine fondamental

Forme d’examen	**Durée**	**Pondération**	**Moyens auxiliaires**
Écrit	Partie I : 75 minutes Partie II : 75 minutes	Partie I : 50% Partie II : 50% Les deux épreuves partielles sont combinées pour former une note d’examen. Des points, et non des notes, sont attribués pour chaque épreuve partielle.	**Parties I & II:** – Feuilles de brouillon mises à disposition par l’école. Celui-ci n’est pas pris en compte dans l’évaluation. – Matériel pour écrire **Partie I : sans moyens auxiliaires** **Partie II :** – Formules d’algèbre, de géométrie, de physique et de chimie de hep Verlag (version révisée à partir de l’été 2026, surlignage au Stabilo et post-it avec nom des chapitres autorisés, aucune annotation ou feuille supplémentaire) – Calculatrice TI-30X Pro MathPrint

Contenu de l’examen et exercices					
Compétences opérationnelles (compétences spécifiques synthétisées)	**Domaine de formation Arithmétique/ Algèbre** > 10%	**Domaine de formation (In-)équations et systèmes d’équations** > 10%	**Domaine de formation Fonctions** > 25%	**Domaine de formation Analyse de données** > 5%	**Domaine de formation Géométrie** > 25%
A) Effectuer des opérations, Identifier > 20%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
B) Mathématiser, Formuler, Abstraire, Structurer, Visualiser > 25%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
C) Analyser, Expérimenter, Réfléchir, Interpréter, Argumenter > 30%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

Champ d’application région linguistique francophone
Orientation Technique, architecture et sciences de la vie (**TAS**) : domaine fondamental

Forme d’examen	Durée	Pondération	Moyens auxiliaires
Écrit	Partie I : 75 minutes Partie II : 75 minutes	Partie I : 50% Partie II : 50% Les deux épreuves partielles sont combinées pour former une note d’examen. Des points, et non des notes, sont attribués pour chaque épreuve partielle.	**Parties I & II:** – Feuilles de brouillon mises à disposition par l’école – Matériel pour écrire **Partie I : sans moyens auxiliaires** **Partie II :** – Formulaires et tables de mathématique, physique et chimie, CRM Éditions – Calculatrice TI-30X Pro MathPrint

Contenu de l’examen et exercices

Compétences opérationnelles (compétences spécifiques synthétisées)	Domaine de formation Arithmétique/ Algèbre > 15%	Domaine de formation (In-)équations et systèmes d’équations > 15%	Domaine de formation Fonctions > 15%	Domaine de formation Analyse de données > 5%	Domaine de formation Géométrie > 25%
A) Effectuer des opérations, Identifier > 20%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
B) Mathématiser, Formuler, Abstraire, Structurer, Visualiser > 25%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
C) Analyser, Expérimenter, Réfléchir, Interpréter, Argumenter > 30%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.10 Mathématiques orientation Technique, architecture et sciences de la vie, domaine spécifique

Champ d’application région linguistique germanophone
Orientation Technique, architecture et sciences de la vie (**TAS**) : domaine spécifique

Forme d’examen	**Durée**	**Pondération**	**Moyens auxiliaires**
Écrit	Partie I : 90 minutes Partie II : 90 minutes	Partie I : 50% Partie II : 50% Les deux épreuves partielles sont combinées pour former une note d’examen. Des points, et non des notes, sont attribués pour chaque épreuve partielle.	**Parties I & II:** – Feuilles de brouillon mises à disposition par l’école. Celui-ci n’est pas pris en compte dans l’évaluation. – Matériel pour écrire **Partie I : sans moyens auxiliaires** **Partie II :** – Formules d’algèbre, de géométrie, de physique et de chimie de hep Verlag (version révisée à partir de l’été 2026, surlignage au Stabilo et post-it avec nom des chapitres autorisés, aucune annotation ou feuille supplémentaire) – Calculatrice TI-30X Pro MathPrint

Contenu de l’examen et exercices				
Compétences opérationnelles (compétences spécifiques synthétisées)	**Domaine de formation Arithmétique/ Algèbre** > 5%	**Domaine de formation Équations** > 10%	**Domaine de formation Fonctions** > 30%	**Domaine de formation Géométrie** > 30%
A) Effectuer des opérations, Identifier > 20%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
B) Mathématiser, Formuler, Abstraire, Structurer, Visualiser > 25%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
C) Analyser, Expérimenter, Réfléchir, Interpréter, Argumenter > 30%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

Champ d’application région linguistique francophone
Orientation Technique, architecture et sciences de la vie (**TAS**) : domaine spécifique

Forme d’examen	Durée	Pondération	Moyens auxiliaires
Écrit	Partie I : 90 minutes Partie II : 90 minutes	Partie I : 50% Partie II : 50% Les deux épreuves partielles sont combinées pour former une note d’examen. Des points, et non des notes, sont attribués pour chaque épreuve partielle.	**Parties I & II:** – Feuilles de brouillon mises à disposition par l’école. – Matériel pour écrire **Partie I : sans moyens auxiliaires** **Partie II :** – Formulaires et tables de mathématique, physique et chimie, CRM Éditions – Calculatrice TI-30X Pro MathPrint ou TI-Nspire CX en mode examen sans accès à la partie graphique

Contenu de l’examen et exercices

Compétences opérationnelles (compétences spécifiques synthétisées)	Domaine de formation Arithmétique/ Algèbre > 10%	Domaine de formation Équations > 15%	Domaine de formation Fonctions > 20%	Domaine de formation Géométrie > 30%
A) Effectuer des opérations, Identifier > 20%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
B) Mathématiser, Formuler, Abstraire, Structurer, Visualiser > 25%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
C) Analyser, Expérimenter, Réfléchir, Interpréter, Argumenter > 30%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.11 Mathématiques orientation Nature, paysage et alimentation

Champ d’application région linguistique germanophone
Orientation Nature, paysage et alimentation (**NPA**)

Forme d’examen	Durée	Pondération	Moyens auxiliaires
Écrit	Partie I : 60 minutes Partie II : 60 minutes	Partie I : 50% Partie II : 50% Les deux épreuves partielles sont combinées pour former une note d’examen. Des points, et non des notes, sont attribués pour chaque épreuve partielle.	**Parties I & II:** – Matériel pour écrire **Partie I : sans moyens auxiliaires** **Partie II :** – Formules d’algèbre, de géométrie, de physique et de chimie de hep Verlag (version révisée à partir de l’été 2026, surlignage au Stabilo et post-it avec nom des chapitres autorisés, aucune annotation ou feuille supplémentaire) – Calculatrice avec CAS et fonction graphique ou programmes équivalents (p. ex. GeoGebra)

Contenu de l’examen et exercices					
Compétences opérationnelles (compétences spécifiques synthétisées)	**Domaine de formation Arithmétique/ Algèbre** > 5%	**Domaine de formation (In-)équations et systèmes d’équations** > 10%	**Domaine de formation Fonctions** > 25%	**Domaine de formation Analyse de données et calcul des probabilités** > 15%	**Domaine de formation Géométrie** > 20%
A) Effectuer des opérations, Identifier > 15%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
B) Mathématiser, Formuler, Abstraire, Structurer, Visualiser > 30%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
C) Analyser, Expérimenter, Réfléchir, Interpréter, Argumenter > 30%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.12 Mathématiques orientation Économie et services

Champ d’application région linguistique germanophone
Orientation Économie et services type Économie (**ES-E**) et type Services (**ES-S**)

Forme d’examen	Durée	Moyens auxiliaires

Écrit	120 minutes	– Feuilles de brouillons fournies par l’école. Celles-ci ne sont pas prises en compte dans l'évaluation.
		– Matériel pour écrire.
		– Recueil de formules : élaboration par l'équipe de rédaction (version établie à partir de l'été 2026)
		– Calculatrice sans solveur :
		  – TI 30Xa
		  – TI 30 ECO RS
		  – TI-30XIIS
		  – TI-30X Prio Math Print
		  – TI-30X Plus Math Print

Contenu de l’examen et exercices

Compétences opérationnelles (compétences spécifiques synthétisées)	Domaine de formation Arithmétique/ Algèbre > 15%	Domaine de formation (In-)équations et systèmes d’équations > 15%	Domaine de formation Fonctions > 20%	Domaine de formation Analyse de données > 5%	Domaine de formation Éléments de mathématiques économiques > 20%
A) Effectuer des opérations, Identifier > 20%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
B) Mathématiser, Formuler, Abstraire, Structurer, Visualiser > 25%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
C) Analyser, Expérimenter, Réfléchir, Interpréter, Argumenter > 30%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

Champ d’application région linguistique francophone
Orientation Économie et services type Économie (**ES-E**) et type Services (**ES-S**)

Forme d’examen	**Durée**	**Moyens auxiliaires**

Écrit	120 minutes	– Feuilles de brouillons fournies par l’école.
		– Matériel pour écrire.
		– Recueil de formules : élaboration par l'équipe de rédaction (version établie à partir de l'été 2026)
		– Calculatrice sans solveur :
		  – TI-30Xa
		  – TI-30 ECO RS
		  – TI-30XIIS
		  – TI-30X Prio Math Print
		  – TI-30X Plus Math Print

Contenu de l’examen et exercices

Compétences opérationnelles (compétences spécifiques synthétisées)	**Domaine de formation Arithmétique/ Algèbre** > 10%	**Domaine de formation (In-)équations et systèmes d’équations** > 20%	**Domaine de formation Fonctions** > 30%	**Domaine de formation Analyse de données** > 10%	**Domaine de formation Éléments de mathématiques économiques** > 20%
A) Effectuer des opérations, Identifier > 20%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
B) Mathématiser, Formuler, Abstraire, Structurer, Visualiser > 25%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
C) Analyser, Expérimenter, Réfléchir, Interpréter, Argumenter > 30%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points

Évaluation	**Attribution de la note**	**Correction et évaluation**
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.13 Mathématiques orientation Arts visuels et arts appliqués

Champ d’application région linguistique germanophone
Orientation Arts visuels et arts appliqués (AV et AA)
Champ d’application région linguistique francophone
Orientation Arts visuels et arts appliqués (AV et AA)

Forme d’examen	**Durée**	**Moyens auxiliaires**
Écrit	120 minutes	– Papier brouillon mis à disposition par l’école. Celui-ci n’est pas pris en compte dans l’évaluation. – Annexes à l’examen imprimées (open book) – Calculatrice sans solveur d’équation : – TI-30Xa – TI-30 ECO RS – TI-30XIIS – TI-30X Prio Math Print – TI-30X Plus Math Print

Contenu de l’examen et exercices					
Compétences opérationnelles (compétences spécifiques synthétisées)	**Domaine de formation Arithmé-tique/algèbre** **> 14%**	**Domaine de formation Équations et systèmes d’équations** > 14%	**Domaine de formation Fonctions** > 14%	**Domaine de formation Analyse de données** > 8%	**Domaine de formation Géométrie** > 30%
A) Effectuer des opérations Identifier > 15%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
B) Mathématiser, Formuler, Abstraire, Structurer, Visualiser, > 30%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
C) Analyser, Expérimenter, Ré-fléchir, Interpréter, Argumenter > 30%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points

Évaluation	**Attribution de la note**	**Correction et évaluation**
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice ainsi que le barème prévu sont indi-qués sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évalua-tion est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.14 Mathématiques orientation Santé et social

Champ d’application région linguistique germanophone
Orientation Santé et social : Domaines de formation Santé (SaSo S) et Travail social (SaSo Ts)

Forme d’examen	Durée	Moyens auxiliaires
Écrit	120 minutes	– Papier brouillon mis à disposition par l’école. Celui-ci n’est pas pris en compte dans l’évaluation – Matériel pour écrire – Formules d’algèbre, de géométrie, de physique et de chimie de hep Verlag (version révisée à partir de l’été 2026, surlignage au Stabilo et post-it avec nom des chapitres autorisés, aucune annotation ou feuille supplémentaire) – Calculatrice sans solveur d’équation : – TI-30Xa – TI-30 ECO RS – TI-30XIIS – TI-30X Prio Math Print – TI-30X Plus Math Print

Contenu de l’examen et exercices

Compétences opérationnelles (compétences spécifiques synthétisées)	Domaine de formation Arithmétique/ Algèbre > 10%	Domaine de formation Equations et systèmes d’équations > 15%	Domaine de formation Fonctions > 20%	Domaine de formation Analyse de données > 5%	Domaine de formation Calcul des probabilités > 25%
A) Effectuer des opérations, identifier > 20%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
B) Mathématiser, formuler, abstraire, structurer, visualiser > 25%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
C) Analyser, expérimenter, réfléchir, interpréter, argumenter > 30%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

Champ d’application région linguistique francophone
Orientation Santé et social : Domaines de formation Santé (SaSo S) et Travail social (SaSo Ts)

Forme d’examen	**Durée**	**Moyens auxiliaires**
Écrit	120 minutes	– Papier brouillon mis à disposition par l’école – Matériel pour écrire – Recueil de formules : élaboration par l'équipe de rédaction (version établie à partir de l'été 2026) – Calculatrice sans solveur : – TI-30Xa – TI-30 ECO RS – TI-30XIIS – TI-30X Prio Math Print – TI-30X Plus Math Print

Contenu de l’examen et exercices

Compétences opérationnelles (compétences spécifiques synthétisées)	**Domaine de formation Arithmétique/ Algèbre** > 15%	**Domaine de formation Équations et systèmes d’équations** > 15%	**Domaine de formation Fonctions** > 20%	**Domaine de formation Analyse de données** > 10%	**Domaine de formation Calcul des probabilités** > 15%
A) Effectuer des opérations, identifier > 20%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
B) Mathématiser, formuler, abstraire, structurer, visualiser > 25%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
C) Analyser, expérimenter, réfléchir, interpréter, argumenter > 30%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points

Évaluation	**Attribution de la note**	**Correction et évaluation**
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.15 Finances et comptabilité orientation Économie et services

Champ d’application région linguistique germanophone
Orientation Économie et services: type économie (ES-E) und type services (ES-S)

Forme d’examen	**Durée**	**Moyens auxiliaires**
Écrit	180 minutes	– Annexes autorisées à l’examen : tableau d’amortissement de l’AFC (Administration fédérale des contributions), plan comptable PME, tableau des cours de change de monnaies étrangères, recueil de formules et extrait du Code des obligations – Calculatrice sans solveur : – TI-30Xa – TI-30 ECO RS – TI-30XIIS – TI-30X Prio Math Print – TI-30X Plus Math Print

Contenu de l’examen et exercices

Compétences opérationnelles (niveau taxonomique)	**Domaine de formation Ecritures comptables de comptabilité financière** ≈25%	**Domaine de formation Cas simples de comptabilité financière** ≈25%	**Domaine de formation affirmations Comptes annuels** ≈12,5%	**Domaine de formation Tableau des flux de trésorerie** ≈12,5%	**Domaine de formation Compte d’exploitation Amortissement** ≈12,5%	**Domaine de formation 6 calcul de la marge contributive** ≈12,5%
A) comprendre (T2), appliquer (T3) ≈50%	Transposer des opérations commerciales en écritures comptables ≈15 Points	Appliquer le système des sous-domaines de la comptabilité financière ≈15 Points	associer des affirmations à un compte annuel donné ≈7 Points	établir un Tableau des flux de trésorerie à partir des informations fournies. ≈7 Points	compléter une déclaration d'exploitation à partir des informations fournies ≈7 Points établir le schéma des prix globaux et unitaires à partir d'informations fournies ≈7 Points	Résoudre des exercices simples relatifs au calcul de la marge contributive, tant en termes de quantité que de valeur, et réaliser des représentations graphiques simples ≈7 Points
B) analyser (T4) ≈25%	opérations commerciales complexes impliquant des calculs ≈7 Points	résoudre des problèmes complexes dans certains domaines de la comptabilité financière ≈7 Points	Calculer et analyser les indicateurs clés ≈3 Points	Analyser les comptes et déterminer les chiffres du tableau des flux de trésorerie ≈3 Points	compléter une déclaration d'exploitation à partir des informations fournies ≈7 Points établir le schéma des prix globaux et unitaires à partir d'informations fournies ≈7 Points	Résoudre des exercices complexes portant sur le calcul de la marge contributive, tant en termes de quantité que de valeur, et réaliser des représentations graphiques complexes ≈3 Points

C) évaluer (T5) ≈25%	Opérations commerciales complexes avec calculs et outils ≈5 Points	Évaluer et analyser des questions relatives à certains domaines de la comptabilité financière ≈5 Points	Expliquer l'impact d'une transaction sur un indicateur clé ≈3 Points	Analyser et évaluer les informations, puis les utiliser pour établir le tableau des flux de trésorerie ≈3 Points	traiter une problématique plus complexe relative au décompte d'exploitation ≈3 Points traiter une problématique plus complexe en matière de calcul des prix ≈3 Points	traiter une question plus complexe relative au calcul de la marge contributive et au graphique ≈3 Points

Évaluation	**Attribution de la note**	**Correction et évaluation**
Des solutions types sont élaborées. Les critères d'évaluation et les solutions types indiquent quels points partiels sont attribués pour quelles prestations partielles. Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

Champ d’application région linguistique francophone
Orientation Économie et services: type économie (ES-E) und type services (ES-S)

Forme d’examen	**Durée**	**Moyens auxiliaires**
Écrit	180 minutes	– tableau d’amortissement de l’AFC (Administration fédérale des contributions), plan comptable PME, recueil de formules (ratios) et extrait du Code des obligations – Calculatrice sans fonction solveur : – TI-30 Xa – TI-30 ECO RS – TI-30X IIS – TI-30 Prio Math Print – TI-30 Plus Math Print

Contenu de l'examen et exercices						
Compétences opérationnelles (niveau taxonomique)	**Domaine de formation Écritures comptables** 29%	**Domaine de formation Cas simples – comptabilité financière** 22%	**Domaine de formation Analyse / affirmations relatives aux comptes annuels** 11%	**Domaine de formation Tableau des flux de trésorerie** **11%**	**Domaine de formation Comptabilité analytique & Amortissement** 11%	**Domaine de formation Calcul de la marge de contribution & Schéma des prix** 16%
A) connaître, comprendre, justifier avec ses propres mots 55%	Transposer des opérations commerciales en écritures comptables 20 pts	Appliquer le système des sous-domaines de la comptabilité financière 20 pts	Associer des affirmations à partir d'un compte annuel donné 8 pts	Établir un tableau de flux de trésorerie à partir d'informations fournies 7 pts	Compléter un tableau de répartition des charges 3 pts	Établir des calculs de coûts unitaires et globaux à partir d'informations fournies 3 pts Résoudre des exercices simples de calcul de la marge de contribution (MC), en quantités et en valeurs, et réaliser des représentations graphiques simples 5 pts
B) mettre en œuvre, donner des exemples 26%	Traiter des opérations commerciales complexes avec calculs 9 pts	Résoudre des exercices exigeants issus des sous-domaines de la comptabilité 6 pts	Calculer et analyser des indicateurs financiers 3 pts	Analyser des comptes et déterminer des valeurs pour le Tableau de flux de trésorerie 3 pts	Calculer des taux de coûts et les utiliser pour des calculs de coûts unitaires 3 pts Analyser l'impact des modifications des taux de coûts dans les calculs de coûts 4 pts	Résoudre des exercices exigeants de calcul de la marge de contribution (MC), en quantités et en valeurs, et réaliser des représentations graphiques complexes 3 pts
C) décomposer, reconnaître les liensles, mettre en réseau et optimiser 19%	Traiter des opérations commerciales complexes avec calculs et outils auxiliaires 6 pts	Évaluer et juger des questions issues des sous-domaines de la comptabilité financière 1 pt	Expliquer l'impact d'une opération commerciale sur un indicateur financier 2 pts	Analyser et évaluer des informations et les utiliser pour le Tableau de flux de trésorerie 3 pts	Traiter des questions plus complexes relatives au tableau de répartition des charges 3 pts	Traiter des questions plus complexes relatives aux calculs de coûts 3 pts Traiter des questions plus complexes relatives au calcul de la marge de contribution (MC) et aux graphiques. 5 pts

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
Des solutions types sont élaborées. Les critères d'évaluation et les solutions types indiquent quels points partiels sont attribués pour quelles prestations partielles. Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.16 Arts appliqués, art, culture

Champ d’application région linguistique germanophone
Orientation Arts visuels et arts appliqués (AV et AA)
Champ d’application région linguistique francophone
Orientation Arts visuels et arts appliqués (AV et AA)

Forme d’examen	**Durée**	**Pondération**
Écrit : projet artistique et documentation **Oral :** présentation orale	Projet artistique et documentation : 16-32 heures de travail autonome **Présentation orale :** 15-30 minutes de présentation orale du travail effectué	Projet artistique : 33 % Documentation : 17 % Présentation : 50 %

Moyens auxiliaires
Projet artistique : Moyens artistiques librement choisis en fonction du projet de la candidate ou du candidat et des possibilités individuelles et de l’école. Le recours à des méthodes et techniques issues de la profession ou de l’objectif professionnel est souhaité. Les enseignants qui accompagnent le projet communiquent leurs évaluations et leurs recommandations de manière critique et constructive. La responsabilité quant à l’avancement du projet incombe toutefois à la candidate ou au candidat. Les aides externes doivent être mentionnées dans le projet. **Documentation** : La candidate ou le et candidat élabore la documentation à l’aide d’un outil BYOD / AVEC sur un support et dans un format de son choix, adaptés au produit qu’elle ou il présente. **Présentation orale** : La présentation orale s’appuie sur le projet artistique. Le produit ou la série de produits est au centre de la présentation ; la candidate ou le candidat peut utiliser la documentation. Elle ou il peut montrer des ébauches ou des produits intermédiaires sur des supports numériques ou non numériques. Les moyens accessoires utilisés pendant la présentation dépendent du projet en question et des infrastructures disponibles.

Contenu de l’examen et exercices	
Projet artistique, documentation, présentation	**Domaines de formation et compétences**
Projet artistique Projet artistique individuel sur un thème général donné, différent chaque année, dans le but de développer des produits, des séries de produits ou des prototypes artistiques. Libre choix des supports, méthodes et techniques artistiques en lien avec le but et l’orientation du projet et en tenant compte du contexte professionnel et/ou de l’objectif professionnel; dans le but d’une mise en application optimale des expériences et compétences artistiques existantes. Analyse du thème donné en incluant des recherches artistiques ; développement et approfondissement d’une problématique personnelle. Sélection et utilisation justifiées des méthodes et moyens artistiques ainsi que réflexion critique sur les décisions artistiques prises durant l’élaboration du projet. Présentation finale du projet artistique dans le cadre institutionnel donné.	**Formes 1.1. et Couleurs 1.2.** Compétences : Intégrer ses connaissances des formes et des couleurs dans une activité créatrice propre (*travail de projet individuel*) **Photographie 2.1., Vidéo 2.2.**, **Illustration 2.3., Arts graphiques 2.4., Conception de produits 2.5., Architecture et scénographie 2.6.** Compétences : Utiliser de manière autonome les supports choisis en fonction de l’objectif visé (*travail de projet individuel)* – **Histoire de l’art et de la culture 3.1.** Compétences : Effectuer des recherches, employer et classer divers canaux et sources, utiliser des références Mettre son propre travail en contexte en faisant référence à des travaux professionnels
Documentation Représenter de façon compréhensible le processus et les résultats au moyen de la documentation Présenter le lien personnel avec le thème, les recherches, la thématique, les principales étapes intermédiaires et les résultats Présenter une visualisation adaptée du projet, mener une réflexion sur les conclusions tirées du processus artistique Présenter les sources et la liste des illustrations conformément aux prescriptions internes Remettre la documentation imprimée dans une forme représentative et clairement structurée	**Photographie 2.1., Image mobile 2.2.**, **Arts graphiques 2.4.** Mise en scène/documentation photographique, vidéographique ou graphique du projet. Compétences : Se repérer dans le secteur multimédia de la création Utiliser de manière autonome des supports selon l’objectif
Présentation Explication du lien thématique, de la problématique centrale et de l’objectif du projet Présentation motivée du procédé et des méthodes et moyens artistiques utilisés Présentation des ébauches et des étapes intermédiaires pertinentes expliquant les décisions artistiques prises Analyse différenciée de la forme et du contenu du produit final ainsi que réflexion sur les résultats obtenus, la qualité et le potentiel de développement Réponses aux questions de l’examinatrice ou de l’examinateur au sujet du procédé, de l’objectif et du contexte	– **Histoire de l’art et de la culture 3.1.** Compétences : Mettre son propre travail en contexte en faisant référence à des travaux professionnels Mettre son propre produit en parallèle avec des œuvres/positions contemporaines marquantes et apparentées d’un point de vue artistique

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
La grille d’évaluation fait partie des documents de l’examen. Les points à attribuer pour chaque critère d’évaluation sont fixés dans la grille d’évaluation.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1\ ,\ k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.17 Information et communication Arts visuels et arts appliqués

Champ d’application région linguistique germanophone
Orientation Arts visuels et arts appliqués (AV et AA)
Champ d’application région linguistique francophone
Orientation Arts visuels et arts appliqués (AV et AA)

Forme d’examen	Durée	Pondération	Moyens auxiliaires
Ecrit : Analyse d’un thème imposé en tenant compte des aspects relevant de l’art et de la communication Argumentation écrite des résultats de l’analyse **Pratique :** Réalisation d’un travail graphique en utilisant du matériel imposé/ recherché/ réalisé par soi-même (photos, illustrations, graphiques, textes, couleurs, etc.).	Examen écrit : 60 minutes / examen pratique : 60 minutes	Examen écrit : 50 % / examen pratique : 50 %	Examen écrit : aucun examen pratique : ordinateur et logiciel d’application créatif artistique (sans restriction). Le recours à l’intelligence artificielle générative doit être mentionné et justifié.

Contenu de l’examen et exercices	
Examen écrit et examen pratique	**Domaines de formation et compétences**
Examen écrit Analyse d’un thème imposé en tenant compte des aspects relevant de l’art, de la communication et du contexte. L’analyse comprend l’étude structurée du contenu, de la forme, du message, du groupe cible et l’utilisation de moyens créatifs. En outre, elle porte sur les stratégies de communication, les intentions en matière d’impact et la pertinence de la conception au regard du contexte social et culturel. L’analyse est compréhensible, objective et utilise la bonne terminologie. Sur cette base, l’interprétation écrite des résultats de l’analyse est structurée de façon logique. La candidate ou le candidat tire ses propres conclusions de l’analyse et les représente de manière cohérente. L’argumentation suit une structure claire, est exprimée dans un langage précis et remplit les exigences formelles.	– **3.1. Théories et modèles de communication, 3.2. Médias et information, 3.3. Analyse, 3.4. Histoire et développement d’aspects spécifiques liés au contexte** Competences : Citer les principes fondamentaux de la communication ; appliquer des modèles de communication adaptés à chaque situation ; identifier et analyser de manière critique les informations transmises par les médias ; évaluer les messages médiatiques en termes de contenu, de diffusion et d’impact ; réfléchir au rôle et à l’influence des médias ; analyser des contenus multimédias à l’aide de la terminologie spécialisée ; situer historiquement les étapes clés de leur évolution et les relier à des thèmes d’actualité.
Examen pratique Production d’un travail graphique sur la base d’un exercice imposé. La candidate ou le candidat met en œuvre son travail dans la pratique en ayant recours à du matériel fourni, recherché et réalisé par elle-même ou lui-même, comme des photographies, illustrations, graphiques, textes, couleurs et autres éléments créatifs. Elle ou il choisit le matériel de façon ciblée, le prépare avec professionnalisme et l’utilise de façon pertinente sur le plan créatif. Le processus de travail comprend la conception, l’ébauche et la réalisation. Les décisions créatives sont prises avec pertinence en fonction de l’énoncé, du groupe cible et de l’effet visé. Les principes fondamentaux de la création visuelle, tels que la composition, la proportion, le contraste, le rythme, la hiérarchie et la lisibilité, sont pris en compte. L’utilisation d’outils, de techniques et de matériaux s’effectue de manière sûre, sécurité, appropriée et techniquement correcte.	**1.1. Conception et échange d’informations destinées aux médias, 1.2. Éthique et droit, 2.1. Typographie, 2.2. Image, 2.3. Multimédia** – Compétences : Développer et structurer un message en fonction du destinataire ; choisir le canal de communication et les moyens de communication en fonction de la situation ; utiliser différentes formes d’expression de la communication de manière appropriée par rapport au contenu et à l’objectif du message ; concevoir la typographie et la mise en page à l’aide des programmes appropriés et structurer les textes de manière adaptée au destinataire ; créer et traiter des images avec des programmes appropriés et les utiliser de manière pertinente ; mettre en œuvre des projets artistiques.

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
La grille d’évaluation fait partie des documents de l’examen. Les points à attribuer pour chaque critère d’évaluation sont fixés dans la grille d’évaluation.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.18 Chimie orientation Technique, architecture et sciences de la vie

Champ d’application région linguistique germanophone
Orientation Technique, architecture et sciences de la vie (TAS)

Forme d’examen	**Durée**	**Pondération**	**Moyens auxiliaires**

écrit	40 minutes	La note d’examen est calculée en fonction du nombre de leçons consacrées aux branches partielles composant l’examen final, à savoir la chimie (un tiers) et la physique (deux tiers). À cette fin, des points sont attribués pour les examens dans les branches partielles proportionnellement au nombre de leçons des branches partielles : **40 points pour la chimie, 80 points pour la physique**.
		
		La note d’examen est générée à partir des points combinés obtenus dans les examens des branches partielles : **120 points**
			– Annexes d'examen imprimées
			  – Tableau périodique des éléments
			  – Tableau des couples acide-base sans indication des valeurs pKa
			  – Série redox avec indication des potentiels standard
			– Résumé manuscrit
			  – Le résumé ne doit pas dépasser 2 pages A4. Il doit contenir exclusivement des notes ou des dessins manuscrits. Les impressions (PC, tablette) ou les copies ne sont pas autorisées. Les résumés portant le nom de la candidate ou du candidat seront remis avec l’examen à l’issue de celui-ci.
			– Calculatrices sans solveur d’équation :
			  – TI-30 Xa
			  – TI-30 ECO RS
			  – TI-30X IIS
			  – TI-30 Prio Math Print
			  – TI-30 Plus Math Print

Contenu de l’examen et exercices			
Compétences opérationnelles (compétences spécifiques synthétiséees)	**Domaine de formation Structure de la matière (structure atomique et classification périodique des éléments, liaisons chimiques, mélanges et procédés de séparation)** ≥ 25 %	**Domaine de formation Réactions chimiques (concepts généraux, réactions acido-basiques, réactions d’oxydoréduction)** ≥ 25 %	**Domaine de formation chimie organique (concepts généraux)** ≥ 5 %
A) calculer ≥ 15 %	Exercices Points	Exercices Points	
B) énumérer, décrire, déterminer ≥ 15 %	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
C) établir, représenter, dessiner ≥ 15 %	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
D) expliquer, justifier ≥ 5 %	Exercices Points	Exercices Points	

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice sont indiqués sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

Champ d’application région linguistique francophone
Orientation Techique, architecture, sciences de la vie (TAS)

Forme d’examen	Durée	Pondération	Moyens auxiliaires
écrit	40 minutes	La note d’examen est calculée en fonction du nombre de leçons consacrées aux branches partielles composant l’examen final, à savoir la chimie (un tiers) et la physique (deux tiers). À cette fin, des points sont attribués pour les examens dans les branches partielles proportionnellement au nombre de leçons des branches partielles : **40 points pour la chimie, 80 points pour la physique**. La note d’examen est générée à partir des points combinés obtenus dans les examens des branches partielles : **120 points**	– Annexes d'examen imprimées: – Recueil de formules : élaboration par l’équipe de rédaction (version élaborée à partir de l’été 2026) – Tableau périodique des éléments – Liste de cations et anions (noms et formules) – Récapitulatif des règles de nomenclatures – Série redox avec indication des potentiels standard – Résumé manuscrit : – Le résumé ne doit pas dépasser 2 pages A4. Il doit contenir exclusivement des notes ou des dessins manuscrits. Les impressions (PC, tablette) ou les copies ne sont pas autorisées. Les résumés portant le nom de la candidate ou du candidat seront remis avec l'examen après celui-ci. – Calculatrices sans solveur : – TI-30 Xa – TI-30 ECO RS – TI-30X IIS – TI-30 Prio Math Print – TI-30 Plus Math Print – TI-30X Pro MathPrint

Contenu de l’examen et exercices			
Compétences opérationnelles	**Domaine de formation Structure de la matière** ≥ 25 %	**Domaine de formation Réactions chimiques** ≥ 25 %	**Domaine de formation Chimie organique** ≥ 5 %
A) calculer ≥ 15 %	Exercices Points	Exercices Points	
B) énumérer, décrire, déterminer ≥ 15 %	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
C) établir, représenter, dessiner ≥ 15 %	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
D) expliquer, justifier ≥ 5 %	Exercices Points	Exercices Points	

Évaluation	**Attribution de la note**	**Correction et évaluation**
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice est indiqué sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.19 Physique orientation Technique, architecture et sciences de la vie

Champ d’application région linguistique germanophone
Orientation Technique architecture et sciences de la vie (**TAS)**

Forme d’examen	**Durée**	**Pondération**	**Moyens auxiliaires**
Écrit	80 minutes	La note d’examen est calculée en fonction du nombre de leçons consacrées aux branches partielles composant l’examen final, à savoir la chimie (un tiers) et la physique (deux tiers). À cette fin, des points sont attribués pour les examens dans les branches partielles proportionnellement au nombre de leçons des branches partielles : **40 points pour la chimie, 80 points pour la physique**. La note d’examen est générée à partir des points combinés obtenus dans les examens des branches partielles : **120 points**	– Papier brouillon mis à disposition par l’école. Celui-ci n’est pas pris en compte dans l’évaluation. – Matériel pour écrire – Formules d’algèbre, de géométrie, de physique et de chimie de hep Verlag (version révisée à partir de l’été 2026, surlignage au Stabilo et post-it avec nom des chapitres autorisés, aucune annotation ou feuille supplémentaire) – Calculatrice TI-30X Pro MathPrint

Contenu de l’examen et exercices			
Compétences opérationnelles	**Domaine de formation Mécanique (cinématique, dynamique, statique (des fluides), énergie)** > 50%	**Domaine de formation Thermodynamique** > 15%	**Domaine de formation Autes domaines (électricité)** > 15%
A) Nommer, Mesurer, Calculer, Appliquer > 15%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
B) Modéliser, Structurer, Visualiser, Formuler > 30%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
C) Analyser, Interpréter, Argumenter > 30%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice partiel ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

Champ d’application région linguistique francophone
Orientation Technique architecture et sciences de la vie (**TAS)**

Forme d’examen	Durée	Pondération	Moyens auxiliaires
Écrit	80 minutes	La note d’examen est calculée en fonction du nombre de leçons consacrées aux branches partielles composant l’examen final, à savoir la chimie (un tiers) et la physique (deux tiers). À cette fin, des points sont attribués pour les examens dans les branches partielles proportionnellement au nombre de leçons des branches partielles : **40 points pour la chimie, 80 points pour la physique**. La note d’examen est générée à partir des points combinés obtenus dans les examens des branches partielles : **120 points**	– Feuilles de brouillons fournies par l’école – Matériel pour écrire – Formulaires et tables de mathématique, physique et chimie, CRM Éditions – Calculatrice TI-30X Pro MathPrint

Contenu de l’examen et exercices

Compétences opérationnelles (compétences spécifiques synthétisées)	Domaine de formation Mécanique (cinématique, dynamique, statique (des fluides), énergie) > 50%	Domaine de formation Thermodynamique > 15%	Domaine de formation Introduction à d’autres domaines de la physique (Electricité) > 15%
A) nommer, mesurer, calculer, appliquer >15%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
B) modéliser, structurer, visualiser, formuler >30%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
C) analyser, interpréter, argumenter >30%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.20 Biologie orientation Nature, paysage et alimentation

Champ d’application région linguistique germanophone
Orientation Nature, paysage et alimentation (NPA)

Forme d’examen	Durée	Pondération	Moyens auxiliaires
Écrit	90 minutes	La note d’examen est calculée en fonction du nombre de leçons consacrées aux branches partielles composant l’examen final, à savoir la chimie et la biologie. À cette fin, des points sont attribués pour les examens dans les branches partielles proportionnellement au nombre de leçons des branches partielles : **60 points pour la chimie, 80 points pour la biologie**. La note d’examen est générée à partir des points combinés obtenus dans les examens des branches partielles : **140 points**.	aucun

Contenu de l’examen et exercices

Compétences opérationnelles (compétences spécifiques synthétisées)	Domaine de formation Concepts généraux> 16%	Domaine de formation 2 Microbiologie > 16%	Domaine de formation Botanique > 16%	Domaine de formation Biologie humaine > 16%	Domaine de formation Écologie > 16%
A) Définir les notions, nommer les structures anatomiques, décrire des diagrammes > 15%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
B) Expliquer des faits, mettre en pratique ses connaissances, différencier > 30%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
C) Appliquer une pensée systémique, analyser des expériences, analyser les liens, discuter des chances et des risques > 30%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice partiel ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.21 Chimie orientation Nature, paysage et alimentation

Champ d’application région linguistique germanophone
Orientation Nature, paysage et alimentation (NPA)

Forme d’examen	**Durée**	**Pondération**	**Moyens auxiliaires**
Écrit	60 minutes	La note d’examen est calculée en fonction du nombre de leçons consacrées aux branches partielles composant l’examen final, à savoir la chimie et la biologie. À cette fin, des points sont attribués pour les examens dans les branches partielles proportionnellement au nombre de leçons des branches par-tielles : **60 points pour la chimie, 80 points pour la biologie**. La note d’examen est générée à partir des points combinés obtenus dans les examens des branches partielles : **140 points**.	– Annexes imprimées : – tableau périodique des éléments – tableau des couples acide-base avec indication des valeurs pKa – liste des valeurs d’oxydoréduction avec indication des potentiels standard – Synthèse manuscrite : – la synthèse ne doit pas dépasser deux pages A4. Elle ne doit contenir que des notes ou schémas manuscrits. Les documents imprimés (PC, tablette) ou copiés ne sont pas autorisés. Les synthèses sont remises avec la copie d’examen à l’issue de celui-ci. – Calculatrice sans solveur d’équation : – TI-30 Xa – TI-30 ECO RS – TI-30X IIS – TI-30 Prio Math Print – TI-30 Plus Math Print

Contenu de l’examen et exercices			
Compétences opérationnelles (compétences spécifiques synthétisées)	**Domaine de formation Structure de la matière (structure atomique et classification périodique des éléments, liaisons chimiques, mélanges et procédés de séparation)** **≥ 20 %**	**Domaine de formation Réactions chimiques (concepts généraux, réactions acido-basiques, réactions d’oxydoréduction)** **≥ 20 %**	**Domaine de formation Chimie organique (concepts généraux)** **≥ 20 %**
A) Calculer ≥ 15 %	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
B) , Énumérer, décrire, déterminer ≥ 15 %	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
C) Établir, représenter, dessiner ≥ 15 %	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
L’évaluation s’appuie sur des critères compréhensibles communiqués aux candidates et candidats. Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice partiel ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.22 Physique orientation Nature, paysage et alimentation

Champ d’application région linguistique germanophone
Orientation Nature, paysage et alimentation (NPA)

Forme d’examen	Durée	Moyens auxiliaires
Écrit	120 minutes	– Papier brouillon mis à disposition par l’école. Il n’est pas pris en compte dans l’évaluation. – Matériel pour écrire – Formules d’algèbre, de géométrie, de physique et de chimie de hep Verlag (version révisée à partir de l’été 2026, surlignage au Stabilo et post-it avec nom des chapitres autorisés, aucune annotation ou feuille supplémentaire) Calculatrices sans solveur: – TI-30 Xa – TI-30 ECO RS – TI-30X IIS – TI-30 Prio Math Print – TI-30 Plus Math Print

Contenu de l’examen et exercices			
Compétences opérationnelles **(Compétences spécifiques synthétisées)**	**Domaine de formation Mécanique** > 50%	**Domaine de formation Thermodynamique** > 15%	**Domaine de formation Électricité** > 15%
A) Nommer, Mesurer, Calculer, Appliquer > 15%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
B) Modéliser, Structurer, Visualiser, Formuler > 30%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
C) Analyser, Interpréter, Argumenter > 30%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice partiel ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k\cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.23 Biologie orientation Santé et social

Champ d’application région linguistique germanophone
Orientation Santé et social : Domaine d’études Santé (SaSo S)

Forme d’examen	Durée	Pondération	Moyens auxiliaires
Écrit	50 minutes	La note d’examen est calculée en fonction du nombre de leçons consacrées aux différentes branches partielles composant l’examen final, à savoir la biologie, la chimie et la physique. À cette fin, des points sont attribués pour les examens dans les branches partielles proportionnellement au nombre de leçons des différentes branches partielles : **50 points pour la biologie, 50 points pour la chimie et 25 points pour la physique**. La note d’examen est générée à partir des points combinés obtenus dans les examens des branches partielles : **125 points.**	aucun

Contenu de l’examen et exercices		
Compétences opérationnelles **(Compétences spécifiques synthétisées)**	**Domaine de formation Cytologie** **> 40%**	**Domaine de formation Anatomie et physiologie** > 40%
A) Décrire, Définir des termes techniques > 15%	Exercices Points	Exercices Points
B) Expliquer des faits, Appliquer des connaissances > 30%	Exercices Points	Exercices Points
C) Développer, Évaluer > 30%	Exercices Points	Exercices Points

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

Champ d’application région linguistique francophone
Orientation Santé et social : Domaine d’études Santé (SaSo S)

Forme d’examen	**Durée**	**Pondération**	**Moyens auxiliaires**
Écrit	50 minutes	La note d’examen est calculée en fonction du nombre de leçons consacrées aux différentes branches partielles composant l’examen final, à savoir la biologie, la chimie et la physique. À cette fin, des points sont attribués pour les examens dans les branches partielles proportionnellement au nombre de leçons des différentes branches partielles : **50 points pour la biologie, 50 points pour la chimie et 25 points pour la physique**. La note d’examen est générée à partir des points combinés obtenus dans les examens des branches partielles : **125 points.**	Aucun

Contenu de l’examen et exercices

Compétences opérationnelles **(Compétences spécifiques synthétisées)**	**Domaine de formation Cytologie** **> 40%**	**Domaine de formation** **Anatomie et physiologie** > 40%
A) Décrire, Définir des termes techniques > 15%	Exercices Points	Exercices Points
B) Expliquer des faits, Appliquer des connaissances > 30%	Exercices Points	Exercices Points
C) Développer, Évaluer > 30%	Exercices Points	Exercices Points

Évaluation	**Attribution de la note**	**Correction et évaluation**
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.24 Chimie orientation Santé et social

Champ d’application région linguistique germanophone
Orientation Santé et social : Domaine d’études Santé (SaSo S)

Forme d’examen	Durée	Pondération	Moyens auxiliaires
Écrit	50 minutes	La note d’examen est calculée en fonction du nombre de leçons consacrées aux différentes branches partielles composant l’examen final, à savoir la biologie, la chimie et la physique. À cette fin, des points sont attribués pour les examens dans les branches partielles proportionnellement au nombre de leçons des différentes branches partielles : **50 points pour la biologie, 50 points pour la chimie et 25 points pour la physique**. La note d’examen est générée à partir des points combinés obtenus dans les examens des branches partielles : **125 points.**	– Annexes d’examen imprimées – tableau périodique des éléments – tableau des couples acide-base sans indication des valeurs pKa – liste des valeurs d’oxydoréduction avec indication des potentiels standard – Synthèse manuscrite : – la synthèse ne doit pas dépasser deux pages A4. Elle ne doit contenir que des notes ou schémas manuscrits. Les documents imprimés (PC, tablette) ou copiés ne sont pas autorisés. Les synthèses sont remises avec la copie d’examen à l’issue de celui-ci. – Calculatrice sans solveur d’équation : – TI-30 Xa – TI-30 ECO RS – TI-30X IIS – TI-30 Prio Math Print – TI-30 Plus Math Print

Contenu de l’examen et exercices			
Compétences opérationnelles (compétences spécifiques synthétisées)	**Domaine de formation Structure de la matière** ≥ 20 %	**Domaine de formation Réactions chimiques** ≥ 16 %	**Domaine de formation Molécules de la vie** ≥ 12 %
A) calculer ≥ 12 %	Exercices Points	Exercices Points	
B) énumérer, décrire, déterminer ≥ 16 %	Exercices Points	Exercices Points n	Exercices Points n
C) établir, représenter, dessiner ≥ 16 %	Exercices Points	Exercices Points n	Exercices Points n
D) expliquer, justifier ≥ 4 %	Exercices Points	Exercices Points n	Exercices Points n

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice est indiqué sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

Champ d’application région linguistique francophone
Orientation Santé et social : Domaine d’études Santé (SaSo S)

Forme d’examen	Durée	Pondération	Moyens auxiliaires
Écrit	50 minutes	La note d’examen est calculée en fonction du nombre de leçons consacrées aux différentes branches partielles composant l’examen final, à savoir la biologie, la chimie et la physique. À cette fin, des points sont attribués pour les examens dans les branches partielles proportionnellement au nombre de leçons des différentes branches partielles : **50 points pour la biologie, 50 points pour la chimie et 25 points pour la physique**. La note d’examen est générée à partir des points combinés obtenus dans les examens des branches partielles : **125 points.**	– Annexes d'examen imprimées et distribuées avec celui-ci : – Recueil de formules : élaboration par l’équipe de rédacttion (version établie à partir de l’été 2026) – Tableau périodique des éléments – Liste de cations et anions (noms et formules) – Récapitulatif des règles de nomenclatures – Résumé manuscrit : – Le résumé ne doit pas dépasser 2 pages A4. Il doit contenir exclusivement des notes ou des dessins manuscrits. Les impressions (PC, tablette) ou les copies ne sont pas autorisées. Les résumés portant le nom de l'étudiant seront remis avec l'examen après celui-ci. – Calculatrices sans solveur : – TI-30 Xa – TI-30 ECO RS – TI-30X IIS – TI-30 Prio Math Print – TI-30 Plus Math Print

Contenu de l’examen et exercices			
Compétences à opérationnelles	**Domaine de formation Structure de la matière** ≥ 20 %	**Domaine de formation Réactions chimiques** ≥ 16 %	**Domaine de formation Molécules de la vie** ≥ 12 %
A) calculer ≥ 12 %	Exercices Points	Exercices Points	
B) énumérer, décrire, déterminer ≥ 16 %	Exercices Points	Exercices Points n	Exercices Points n
C) établir, représenter, dessiner ≥ 16 %	Exercices Points	Exercices Points n	Exercices Points n
D) expliquer, justifier ≥ 4 %	Exercices Points	Exercices Points n	Exercices Points n

Évaluation	**Attribution de la note**	**Correction et évaluation**
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice sont indiqués sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.25 Physique orientation Santé et social

Champ d’application région linguistique germanophone
Orientation Santé et social : Domaine d’études Santé (SaSo S)

Forme d’examen	**Durée**	**Pondération**	**Moyens auxiliaires**
Écrit	20 minutes	La note d’examen est calculée en fonction du nombre de leçons consacrées aux différentes branches partielles composant l’examen final, à savoir la biologie, la chimie et la physique. À cette fin, des points sont attribués pour les examens dans les branches partielles proportionnellement au nombre de leçons des différentes branches partielles : **50 points pour la biologie, 50 points pour la chimie et 25 points pour la physique**. La note d’examen est générée à partir des points combinés obtenus dans les examens des branches partielles : **125 points.**	– Papier brouillon mis à disposition par l’école. Celui-ci n’est pas pris en compte dans l’évaluation. – Matériel pour écrire – Formules d’algèbre, de géométrie, de physique et de chimie de hep Verlag (version révisée à partir de l’été 2026, surlignage au Stabilo et post-it avec nom des chapitres autorisés, aucune annotation ou feuille supplémentaire) – Calculatrice sans solveur d’équation : – TI-30 Xa – TI-30 ECO RS – TI-30X IIS – TI-30 Prio Math Print – TI-30 Plus Math Print

Contenu de l’examen et exercices			
Compétences opérationnelles (compétences spécifiques synthétisées)	**Domaine Mécanique (cinématique, dynamique, statique (des fluides), énergie)** > 50%	**Domaine de formation Thermodynamique** **> 15%**	**Domaine Autres domaines (électricité)** **> 15%**
A) Nommer, Mesurer, Calculer, Appliquer > 15%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
B) Modéliser, Structurer, Visualiser, Formuler > 30%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
C) Analyser, Interpréter, Argumenter > 30%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points

Évaluation	**Attribution de la note**	**Correction et évaluation**
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

Champ d’application région linguistique francophone
Orientation Santé et social : Domaine d’études (SaSo S)

Forme d’examen	Durée	Pondération	Moyens auxiliaires

Écrit	20 minutes	La note d’examen est calculée en fonction du nombre de leçons consacrées aux différentes branches partielles composant l’examen final, à savoir la biologie, la chimie et la physique. À cette fin, des points sont attribués pour les examens dans les branches partielles proportionnellement au nombre de leçons des différentes branches partielles : **50 points pour la biologie, 50 points pour la chimie et 25 points pour la physique**.
		
		La note d’examen est générée à partir des points combinés obtenus dans les examens des branches partielles : **125 points.**
			– Feuilles de brouillons fournies par l’école.
			– Matériel pour écrire.
			– Recueil de formules : élaboration par l’équipe de rédaction (version établlie à partir de l’été 2026)
			– Calculatrice sans solveur d’équation :
			  – TI-30 Xa
			  – TI-30 ECO RS
			  – TI-30X IIS
			  – TI-30 Prio Math Print
			  – TI-30 Plus Math Print

Contenu de l’examen et exercices

Compétences opérationnelles (compétences spécifiques synthé-tisées)	Domaine de formation Mécanique (cinématique, dynamique, statique (des fluides), énergie) > 50%	Domaine de formation Thermodynamique > 15%	Domaine de formation Autres domaines (électricité) > 15%
A) nommer, mesurer, calculer, appliquer > 15%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
B) modéliser, structurer, visualiser, formuler > 30%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
C) analyser, interpréter, argumenter > 30%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
Le nombre de points maximal pouvant être obtenus pour chaque exercice ainsi que le barème prévu sont indiqués sur la feuille d’examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.26 Sciences sociales orientation Santé et social

Champ d’application région linguistique germanophone
Orientation Santé et social : Domaines de formation Santé (**Saso S**) et Travail social (**SaSo Ts**)
Champ d’application région linguistique francophone
Orientation Santé et social :Domaines de formaton Santé (**SaSo S**) et Travail social (**SaSo Ts**)

3.26.1 Sciences sociales examen Écrit

Durée	**Pondération**	**Moyens auxiliaires**
150 minutes (60 minutes sociologie / 60 minutes psychologie / 30 minutes philosophie)	50% La note d’examen est calculée en fonction du nombre de leçons consacrées aux différentes branches partielles composant l’examen final, à savoir la sociologie (100 leçons), la psychologie (100 leçons) et la philosophie (40 leçons) : 5/5/2. À cette fin, des points sont attribués pour les examens dans les branches partielles proportionnellement au nombre de leçons des différentes branches partielles d’une option spécifique. La note d’examen est générée à partir des points combinés obtenus dans les examens des branches partielles	aucun

Contenu de l’examen et exercices			
Compétences	**Branche partielle sociologie** **Domaines de formation Concepts de base de la sociologie** **Domaines de formation Méthodes sociologiques** **Domaines de formation Domaines d’application de la sociologie** 40%	**Branche partielle psychologie** **Domaines de formation Concepts de base de la psychologie** **Domaines de formation Méthodes psychologiques** **Domaines de formation Domaines d’application de la psychologie** 40%	**Branche partielle philosophie** **Domaines de formation Bases et méthode de la philoso-phie pratique (éthique)** **Domaines de formation Domaines d’application de la philosophie pratique (éthique)** 20%
Niveau 1: se souvenir et comprendre	tâches notées	tâches notées	tâches notées
Niveau 2: appliquer et analyser	tâches notées	tâches notées	tâches notées
Niveau 3: évaluer et créer	tâches notées	tâches notées	tâches notées

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
– L'évaluation s'effectue sur la base de critères explicites consignés dans une grille d'évaluation commune. – Des solutions types sont élaborées. Les critères d'évaluation et les solutions types indiquent les points attribués pour chaque partie de l'épreuve. – Les critères d'évaluation et les points à obtenir pour les prestations partielles sont communiqués aux candidats avant l'examen et/ou indiqués dans les annexes de l'examen. – Les points pouvant être obtenus pour chaque tâche partielle ainsi que l'échelle de notation prévue sont indiqués dans l'examen..	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.26.2 Sciences sociales examen oral

Durée et structure de l’examen	Pondération	Moyens auxiliaires
15 minutes L’examen oral est divisé en deux parties : Partie 1 : présentation par la candidate ou le candidat (5 minutes) – Partie 2 : questions-réponses et discussion (10 minutes)	Note de l’examen oral : 50 % ; les différentes composantes des trois branches ne font pas l’objet de pondérations distinctes. La note globale est calculée sur la base des notes obtenues à l’écrit et à l’oral.	Les moyens auxiliaires autorisés sont les mêmes pour toutes les écoles et sont consignés sur une feuille que l’experte principale ou l’expert principal joint à la grille d’évaluation.

Compétences évaluées et niveau de l’examen	Contenu de l’examen
Les compétences examinées sont fonction des compétences requises par le PEC MP, orientation Santé et social, type Santé ou type Travail social selon le cas. Différents niveaux de la taxonomie de Bloom sont pris en compte, y compris des niveaux supérieurs.	Le cadre de l’examen est défini par écrit dans un document présentant les prescriptions en termes de temps, les conditions de remise de la présentation avant l’examen oral, la procédure en cas de rejet d’une présentation, la description des formes et contenus possibles pour la présentation et le type de contenu abordé lors des questions-réponses et de la discussion.

Évaluation	Préparation et validation des séries et des exercices d’examen
Un modèle de grille d’évaluation au contenu uniformisé est mis à la disposition de toutes les écoles de maturité professionnelle. Elle s’appuie sur les descriptions des compétences spécifiques et transversales du domaine spécifique Sciences sociales. Les enseignantes et enseignants compétents dans les écoles de maturité professionnelle concernées ainsi que l’experte principale ou l’expert principal définissent ensemble les critères d’évaluation, les consignent, les valident chaque année et, au besoin, les adaptent. Les critères d’évaluation sont communiqués aux élèves avant les examens. L’examen est évalué par l’examinatrice ou l’examinateur et par l’experte ou l’expert sur la base de la grille d’évaluation préalablement approuvée par l’experte principale ou l’expert principal. La feuille d’évaluation est remplie par l’examinatrice ou l’examinateur à l’issue de l’examen oral et est signée par l’examinatrice ou l’examinateur et par l’experte ou l’expert. En cas de désaccord, les règles et procédures correspondantes sont appliquées.	Les enseignantes et enseignants compétents dans les écoles de maturité professionnelle concernées ainsi que l’experte principale ou l’expert principal définissent ensemble la struc-ture de l’examen, la consignent, la valident chaque année et, au besoin, l’adaptent. La structure de l’examen est publiée au plus tard à **la fin du mois de février** de l’année scolaire en cours. Les examinatrices et examinateurs se chargent de valider les documents transmis en lien avec la présentation. Délai pour la validation d’examens de rattrapage ou d’examens de remplacement en cas d’incident : dès que possible, délai fixé d’un commun accord avec l’experte principale ou l’expert principal.

3.27 Economie et droit orientation Économie et services, type Économie

Champ d’application région linguistique germanophone Règle et/ou équerre
Orientation Économie et services, type Economie (ES-**E**)

Forme d’examen	**Durée**	**Moyens auxiliaires**
Écrit	120 minutes	– Code de lois – Nombre: un code de loi par élève – Forme: version papier (livre) pas de code digital – Codes de lois autorisés – Édition officielle – SCHNEITER Ernst, CC/CO – édition commerciale, Code civil, Code des obligations, LP, Cst. féd. et autres actes législatifs, Éditions Orell Füssli, Zurich. – LA SUISSE EN TANT QUE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE LÉGISLATRICE, Recueil de textes CC, CO avec Cst. féd., LP et autres actes législatifs, collection LEX, Éditions HEP, Berne. – compléments apportés par les candidats et candidates: – Sont autorisés: – Post-it avec inscriptions sous forme de mots-clés. – Surlignage en couleur et/ou soulignement du texte. – Définitions de termes juridiques sous forme de mots-clés. – Renvois sous forme de mots-clés à d’autres articles. – Ne sont notamment pas autorisés : – L’indication de contenus relevant de l’économie d’entreprise ou de l’économie politique. – L’indication de formules. – Règle et/ou équerre – Calculatrices sans solveur d’équation : – TI-30 Xa – TI-30 ECO RS – TI-30X IIS – TI-30 Prio MathPrint – TI-30 Plus MathPrint

Contenu de l’examen et exercices			
Compétences opérationnelles (niveau taxonomique)	**Domaine de formation Aspects d’entreprise** > 25%	**Domaine de formation Aspects d’économie politique** > 25%	**Domaine de formation Aspects juridiques** > 25%
A) connaître, comprendre, justifier avec ses propres mots > 10%	Tâches notées	Tâches notées	Tâches notées
B) mettre en œuvre, donner des exemples > 10%	Tâches notées	Tâches notées	Tâches notées
C) décomposer, reconnaître les liensles, mettre en réseau et optimiser > 10%	Tâches notées	Tâches notées	Tâches notées

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
– L’évaluation se fait sur la base de critères explicites, qui sont communiqués aux candidates et candidats avant l’examen. – Les points obtenables pour chaque sous-tâche ainsi que l’échelle de notes prévue sont indiqués sur l’examen. – Au total, il est possible d’obtenir 100 points en 120 minutes. – L’évaluation se fait sur la base des solutions types. – La solution type indique quels sous-points sont attribués pour quelles prestations partielles.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k\text{-Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

Champ d’application région linguistique francophone
Orientation Économie et services, type Economie (ES-**E**)

Forme d’examen	Durée	Moyens auxiliaires

Écrit	120 minutes	– Codes suisses sans annotation personnelle sous forme papier :
		– Cst., CO, CC, LP, LCC, ORC (CC-CO éd. Orell Füssli et/ou édités par la Chancellerie fédérale)
		– Compléments individuels apportés par les candidat·e·s :
		  – Sont autorisés :
		  – Post-it avec inscriptions sous forme de mots-clés.
		  – Surlignage en couleur et/ou soulignement du texte.
		  – Définitions de termes juridiques sous forme de mots-clés.
		  – Renvois sous forme de mots-clés à d’autres articles.
		  – Ne sont notamment pas autorisés :

		– L’indication de contenus relevant de l’économie d’entreprise ou de l’économie politique. – L’indication de formules. – Règle et/ou équerre – Calculatrices sans solveur: – TI-30 Xa – TI-30 ECO RS – TI-30X IIS – TI-30 Prio MathPrint – TI-30 Plus MathPrint

Contenu de l’examen et exercices			
Compétences opérationnelles (niveau taxonomique)	**Domaine d’apprentissage 1 Aspects d’entreprise** > 25%	**Domaine d’apprentissage 1 Aspects d’économie politique** > 25%	**Domaine d’apprentissage 1 Aspects juridiques** > 25%
A) connaître, comprendre, justifier avec ses propres mots > 10%	Tâches notées	Tâches notées	Tâches notées
B) mettre en œuvre, donner des exemples > 10%	Tâches notées	Tâches notées	Tâches notées
C) décomposer, reconnaître les liensles, mettre en réseau et optimiser > 10%	Tâches notées	Tâches notées	Tâches notées

Évaluation	**Attribution de la note**	**Correction et évaluation**
– L’évaluation se fait sur la base de critères explicites, qui sont communiqués aux candidates et candidats avant l’examen. – Les points obtenables pour chaque sous-tâche ainsi que l’échelle de notes prévue sont indiqués sur l’examen. – Au total, il est possible d’obtenir 100 points en 120 minutes. – L’évaluation se fait sur la base des solutions types. – La solution type indique quels sous-points sont attribués pour quelles prestations partielles.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.28 Économie et droit orientation Économie et services, type Services

Champ d’application région linguistique germanophone
Orientation Economie et services, type Services (ES-S)

Forme d’examen	Durée	Moyens auxiliaires
Écrit	120 minutes	– Code de lois – Nombre: un code de loi par élève – Forme: version papier (livre) pas de code digital – Codes de lois autorisés – Édition officielle – SCHNEITER Ernst, CC/CO – édition commerciale, Code civil, Code des obligations, LP, Cst. féd. et autres actes législatifs, Éditions Orell Füssli, Zurich. – LA SUISSE EN TANT QUE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE LÉGISLATRICE, Recueil de textes CC, CO avec Cst. féd., LP et autres actes législatifs, collection LEX, Éditions HEP, Berne. – compléments apportés par les candidats et candidates: – Sont autorisés: – Post-it avec inscriptions sous forme de mots-clés. – Surlignage en couleur et/ou soulignement du texte. – Définitions de termes juridiques sous forme de mots-clés. – Renvois sous forme de mots-clés à d’autres articles. – Ne sont notamment pas autorisés : – L’indication de contenus relevant de l’économie d’entreprise ou de l’économie politique. – L’indication de formules. – Règle et/ou équerre – Calculatrices sans solveur d’équation : – TI-30 Xa – TI-30 ECO RS – TI-30X IIS – TI-30 Prio MathPrint – TI-30 Plus MathPrint

Contenu de l’examen et exercices			
Compétences opérationnelles **(niveau taxonomique)**	**Domaine d’apprentissage Aspects d’entreprise** > 25%	**Domaine d’apprentissage Aspects d’économie politique** > 25%	**Domaine d’apprentissage Aspects juridiques** > 25%
A) connaître, comprendre, justifier avec ses propres mots > 10%	Tâches notées	Tâches notées	Tâches notées
B) mettre en œuvre, donner des exemples > 10%	Tâches notées	Tâches notées	Tâches notées
C) décomposer, reconnaître les liensles, mettre en réseau et optimiser > 10%	Tâches notées	Tâches notées	Tâches notées

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
– L’évaluation se fait sur la base de critères explicites, qui sont communiqués aux candidates et candidats avant l’examen. – Les points obtenables pour chaque sous-tâche ainsi que l’échelle de notes prévue sont indiqués sur l’examen. – Au total, il est possible d’obtenir 100 points en 120 minutes. – L’évaluation se fait sur la base des solutions types. – La solution type indique quels sous-points sont attribués pour quelles prestations partielles.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k\text{-Punktemaxium}} \cdot P + 1\ ,\ k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

Champ d’application région linguistique francophone
Orientation Economie et services, type Services (ES-S)

Forme d’examen	Durée	Moyens auxiliaires

Écrit	120 minutes	– Codes suisses sans annotation personnelle sous forme papier :
		– Cst., CO, CC, LP, LCC, ORC (CC-CO éd. Orell Füssli et/ou édités par la Chancellerie fédérale)
		– Compléments individuels apportés par les candidat·e·s :
		– Sont autorisés :
		  – Post-it avec inscriptions sous forme de mots-clés.
		  – Surlignage en couleur et/ou soulignement du texte.
		  – Définitions de termes juridiques sous forme de mots-clés.
		  – Renvois sous forme de mots-clés à d’autres articles.
		– Ne sont notamment pas autorisés :

		– L’indication de contenus relevant de l’économie d’entreprise ou de l’économie politique. – L’indication de formules. – Règle et/ou équerre – Calculatrices sans solveur: – TI-30 Xa – TI-30 ECO RS – TI-30X IIS – TI-30 Prio MathPrint – TI-30 Plus MathPrint

Contenu de l’examen et exercices			
Compétences opérationnelles (niveau taxonomique)	**Domaine d’apprentissage Aspects d’entreprise** > 25%	**Domaine d’apprentissage Aspects d’économie politique** > 25%	**Domaine d’apprentissage Aspects juridiques** > 25%
A) connaître, comprendre, justifier avec ses propres mots > 10%	Tâches notées	Tâches notées	Tâches notées
B) mettre en œuvre, donner des exemples > 10%	Tâches notées	Tâches notées	Tâches notées
C) décomposer, reconnaître les liensles, mettre en réseau et optimiser > 10%	Tâches notées	Tâches notées	Tâches notées

Évaluation	**Attribution de la note**	**Correction et évaluation**
– L’évaluation se fait sur la base de critères explicites, qui sont communiqués aux candidates et candidats avant l’examen. – Les points obtenables pour chaque sous-tâche ainsi que l’échelle de notes prévue sont indiqués sur l’examen. – Au total, il est possible d’obtenir 100 points en 120 minutes. – L’évaluation se fait sur la base des solutions types. – La solution type indique quels sous-points sont attribués pour quelles prestations partielles.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.29 Économie et droit Domaine d’études Travail social

Champ d’application région linguistique germanophone
Orientation Santé et social : Domaine d’études Travail social (SaSo Ts)

Forme d’examen	Durée	Moyens auxiliaires
Écrit	120 minutes	– Code de lois – Nombre: un code de loi par élève – Forme: version papier (livre) pas de code digital – Codes de lois autorisés – Édition officielle – SCHNEITER Ernst, CC/CO – édition commerciale, Code civil, Code des obligations, LP, Cst. féd. et autres actes législatifs, Éditions Orell Füssli, Zurich. – LA SUISSE EN TANT QUE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE LÉGISLATRICE, Recueil de textes CC, CO avec Cst. féd., LP et autres actes législatifs, collection LEX, Éditions HEP, Berne. – Compléments individuels apportés par les candidat·e·s : – Sont autorisés : – Post-it avec inscriptions sous forme de mots-clés. – Surlignage en couleur et/ou soulignement du texte. – Définitions de termes juridiques sous forme de mots-clés. – Renvois sous forme de mots-clés à d’autres articles. – Ne sont notamment pas autorisés : – L’indication de contenus relevant de l’économie d’entreprise ou de l’économie politique. – L’indication de formules. – Règle et ou équerre – Calculatrices sans solveur: – TI-30 Xa – TI-30 ECO RS – TI-30X IIS – TI-30 Prio Math Print – TI-30 Plus Math Print
		–

Contenu de l’examen et exercices			
Compétences opérationnelles (niveau taxonomique)	**Domaine de formation Aspects d’entreprise** > 30%	**Domaine de formation Aspects d’économie politique** > 30%	**Domaine de formation** **Aspects juridiques** **> 30%**
A) Connaître, Comprendre, Justifier avec ses propres mots > 10%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
B) Mettre en œuvre, Donner des exemples > 10%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
C) Décomposer, Reconnaître les liens, les mettre en réseau et optimiser > 10%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points

Évaluation	Attribution de la note	Correction et évaluation
– Les points obtenables pour chaque sous-tâche ainsi que l’échelle de notes prévue sont indiqués sur l’examen. – Au total, il est possible d'obtenir entre 100 et 120 points en 120 minutes. – L’évaluation se fait sur la base des solutions types. – La solution type indique quels sous-points sont attribués pour quelles prestations partielles. – Des points entiers ou fractionnés (0.5) peuvent être attribués.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k\text{-Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

Champ d’application région linguistique francophone
Orientation Santé et social : Domaine d’études Travail social (SaSo Ts)

Forme d’examen	Durée	Moyens auxiliaires

Écrit	120 minutes	– Code de lois
		  – Nombre: un code de loi par élève
		  – Forme: version papier (livre) pas de code digital
		– Codes de lois autorisés
		  – SCHNEITER Ernst, CC/CO – édition commerciale, Code civil, Code des obligations, LP, Cst. féd. et autres actes législatifs, Éditions Orell Füssli, Zurich.
		  – LA SUISSE EN TANT QUE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE LÉGISLATRICE, Recueil de textes CC, CO avec Cst. féd., LP et autres actes législatifs, collection LEX, Éditions HEP, Berne.
		– Compléments individuels apportés par les candidat·e·s :
		– Sont autorisés :
		  – Post-it avec inscriptions sous forme de mots-clés.

		– Surlignage en couleur et/ou soulignement du texte.
		– Définitions de termes juridiques sous forme de mots-clés.
		– Renvois sous forme de mots-clés à d’autres articles.
		– Ne sont notamment pas autorisés :
		  – L’indication de contenus relevant de l’économie d’entreprise ou de l’économie politique.
		  – L’indication de formules.
		– Règle et/ou équerre
		– Calculatrices sans solveur:
		  – TI-30 Xa
		  – TI-30 ECO RS
		  – TI-30X IIS
		  – TI-30 Prio MathPrint
		  – TI-30 Plus MathPrint

Contenu de l’examen et exercices

Compétences opérationnelles (niveau taxonomique)	**Domaine de formation** **Aspects d’entreprise** > 30%	**Domaine de formation** **Aspects d’économie politique** > 30%	**Domaine de formation** **Aspects juridiques** > 30%
A) connaître, comprendre, justifier avec ses propres mots >10%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
B) mettre en œuvre, donner des exemples >10%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points
C) décomposer, reconnaître les liensles, mettre en réseau et optimiser >10%	Exercices Points	Exercices Points	Exercices Points

Évaluation	**Attribution de la note**	**Correction et évaluation**
– Les points obtenables pour chaque sous-tâche ainsi que l’échelle de notes prévue sont indiqués sur l’examen. – Au total, il est possible d'obtenir entre 100 et 120 points en 120 minutes. – L’évaluation se fait sur la base des solutions types. – La solution type indique quels sous-points sont attribués pour quelles prestations partielles. – Des points entiers ou fractionnés (0.5) peuvent être attribués.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de correction et d’évaluation est réglé au chapitre « Correction et évaluation communes des examens écrits de maturité professionnelle » des directives de la CCMP.

3.30 Branche complémentaire Histoire et institutions politiques

Champ d’application région linguistique germanophone
Toutes les orientations
Champ d’application région linguistique francophone
Toutes les orientations

Forme d’examen	**Durée et structure de l’examen**	**Moyens auxiliaires**
oral	15 minutes 15 minutes de préparation	sans moyens auxiliaires

Contenu de l’examen et exercices
- Les domaines de formation correspondent au PEC-MP. L’ampleur exacte de la matière est fixée au préalable par les examinatrices et examinateurs en concertation avec l’experte principale ou l’expert principal. - Le domaine de formation doit couvrir aussi bien des thèmes d’histoire que d’éducation à la citoyenneté. - L’examen porte sur les compétences spécifiques et transversales dans les différents domaines de formation. - Les candidates et candidats se voient distribuer une source et au maximum 5 questions d’examen à préparer ; l’entretien d’examen a lieu ensuite. Les questions introductives partent de la source. Elles sont suivies d’autres questions portant sur les domaines de formation supplémentaires. - Si différents examens n’ont pas lieu simultanément dans le canton ou si le thème de l’épreuve de référence ne convient pas, les enseignantes et enseignants concernés élaborent, sur la base de la série d’épreuves type, leur propre examen de rattrapage.

Évaluation	**Attribution de la note**	**Entretien pour déterminer les notes et évaluation**
L’évaluation s’effectue sur la base de critères explicites à l’aide d’un barème qui est communiqué aux candidates et candidats avant l’examen. Les points pouvant être obtenus selon ces critères sont indiqués aux candidates et candidats.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de notation et d’évaluation est réglé au chapitre Examens oraux de maturité professionnelle dans les directives de la CCMP, toutes branches confondues.

3.31 Branche complémentaire Technique et environnement

Champ d’application région linguistique germanophone
orientation – Économie et services, type Économie: (ESE) – Santé et social: Domaine d’études Travail social (SaSo Ts) – Arts visuels et arts appliqués (Arts)
Champ d’application région linguistique francophone
orientation – Économie et services, type Économie: (ESE) – Santé et social: Domaine d’études Travail social (SaSo Ts) – Arts visuels et arts appliqués (Arts)

Forme d’examen	**Durée et structure de l’examen**	**Moyens auxiliaires**
oral	20 minutes au moins 2 domaines de formation de 10 minutes chacun	sont fournies, si nécessaire, par l'examinateur/l'examinatrice en concertation avec l'expert principal / l'experte principale lors de l'examen

Contenu de l’examen et exercices			
Compétences opérationnelles (niveau taxonomique)	**Domaine de formation** **Le monde: un système en réseau** > 30%	**Domaine de formation** **L’être humain dans sa relation à l’environnement** > 30%	**Domaine de formation** **Solutions en vue d’un développement durable** > 30%
A) Savoir reconnaître, nommer et expliquer des contenus > 15%	Critères d'évaluation	Critères d'évaluation	Critères d'évaluation
B) Compréhension définir, expliquer, interpréter, classer > 15%	Critères d'évaluation	Critères d'évaluation	Critères d'évaluation
C) Application transférer et appliquer les contenus > 15%	Critères d'évaluation	Critères d'évaluation	Critères d'évaluation
D) Analyse décomposer, structurer, reconnaître et expliquer de manière logique des opinions et des faits > 15%	Critères d'évaluation	Critères d'évaluation	Critères d'évaluation
E) Synthèse formuler, justifier et évaluer ses propres conclusions, hypothèses et approches de solutions. > 15%	Critères d'évaluation	Critères d'évaluation	Critères d'évaluation

Évaluation	Attribution de la note	Entretien pour déterminer les notes et évaluation
Il existe un modèle d'évaluation qui s'appuie sur les descriptions des compétences techniques et transversales de la matière complémentaire Technique et environnement. L'évaluation se fait sur la base de critères explicites qui sont communiqués aux candidats avant l'examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de discussion sur les notes et d'évaluation est régi par la rubrique « Examens oraux de maturité professionnelle » dans les directives de la CCMP pour toutes les matières.

3.32 Branche complémentaire Économie et droit orientation Technique, architecture et sciences de la vie et orientation Économie et services

Champ d’application région linguistique germanophone
orientation: – Technique, architecture et sciences de la vie (TAS) – Économie et services, type services (ES-S)
Champ d’application région linguistique francophone
orientation: – Technique, architecture et sciences de la vie (TAS) – Économie et services, type services (ES-S)

Forme d’examen	**Durée et structure de l’examen**	**Moyens auxiliaires**
oral	20 minutes: 2 domaines de formation de 10 minutes chacun	sont fournies, si nécessaire, par l'examinateur/l'examinatrice en concertation avec l'expert principal / l'experte principale lors de l'examen

Contenu de l’examen et exercices			
Compétences opérationnelles (niveau taxonomique)	**Domaine de formation** **Aspects d’entreprise** > 25%	**Domaine de formation** **Aspects d’économie politique** > 25%	**Domaine de formation** **Aspects juridiques** > 25%
A) connaître, comprendre, justifier avec ses propres mots > 10%	Critères d'évaluation	Critères d'évaluation	Critères d'évaluation
B) mettre en œuvre, donner des exemples > 10%	Critères d'évaluation	Critères d'évaluation	Critères d'évaluation
C) décomposer, reconnaître les liensles, mettre en réseau et optimiser > 10%	Critères d'évaluation	Critères d'évaluation	Critères d'évaluation

Évaluation	**Attribution de la note**	**Entretien pour déterminer les notes et évaluation**
Il existe un modèle d'évaluation qui s'appuie sur les descriptions des compétences techniques et transversales de la matière complémentaire Technique et environnement. L'évaluation se fait sur la base de critères explicites qui sont communiqués aux candidats avant l'examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de discussion sur les notes et d'évaluation est régi par la rubrique « Examens oraux de maturité professionnelle » dans les directives de la CCMP pour toutes les matières.

3.33 Branche complémentaire Économie et droit orientation Santé et social et orientation Nature, paysage et alimentation

Champ d’application région linguistique germanophone
Orientations: – Santé et social : Domaine d’études Santé (SaSo S) – Nature, paysage et alimentation (NPA)

Champ d’application région linguistique francophone
Orientations: – Santé et social : Domaine d’études Santé (SaSo S) – Nature, paysage et alimentation (NPA)

Forme d’examen	**Durée et structure de l’examen**	**Moyens auxiliaires**
oral	2 des 3 domaines de formation sont évalués 15 minutes de préparation 15 minutes d’examen oral : 5 minutes (1er domaine de formation) et 10 minutes (2ème domaine de formation)	Les étudiant·e·s sont informé·e·s des moyens auxiliaires qu’ils/elles doivent apporter à l’examen. Les moyens auxiliaires suivants sont autorisés : – Code de lois – Nombre: un code de loi par élève – Forme: version papier (livre) pas de version digital – Codes de lois autorisés – SCHNEITER Ernst, CC/CO – édition commerciale, Code civil, Code des obligations, LP, Cst. féd. et autres actes législatifs, Éditions Orell Füssli, Zurich. – LA SUISSE EN TANT QUE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE LÉGISLATRICE, Recueil de textes CC, CO avec Cst. féd., LP et autres actes législatifs, collection LEX, Éditions HEP, Berne. – Compléments individuels apportés par les candidat·e·s : – Sont autorisés : – Post-it avec inscriptions sous forme de mots-clés. – Surlignage en couleur et/ou soulignement du texte. – Définitions de termes juridiques sous forme de mots-clés. – Renvois sous forme de mots-clés à d’autres articles. – Ne sont notamment pas autorisés : – L’indication de contenus relevant de l’économie d’entreprise ou de l’économie politique. – L’indication de formules. – Règle et/ou équerre – Calculatrices sans solveur: – TI-30 Xa – TI-30 ECO RS – TI-30X IIS – TI-30 Prio MathPrint – TI-30 Plus MathPrint

Contenu de l’examen et exercices			
Compétences opérationnelles (niveau taxonomique)	**Domaine de formation** **Aspects d’entreprise** > 30%	**Domaine de formation** **Aspects d’économie politique** > 30%	**Domaine de formation** **Aspects juridiques** > 30%
A) connaître, comprendre, justifier avec ses propres mots > 10%	Critères d'évaluation	Critères d'évaluation	Critères d'évaluation
B) mettre en œuvre, donner des exemples > 10%	Critères d'évaluation	Critères d'évaluation	Critères d'évaluation
C) décomposer, reconnaître les liensles mettre en réseau et optimiser > 10%	Critères d'évaluation	Critères d'évaluation	Critères d'évaluation

Évaluation	**Attribution de la note**	**Entretien pour déterminer les notes et évaluation**
Il existe un modèle d'évaluation qui s'appuie sur les descriptions des compétences techniques et transversales de la matière complémentaire, qui est l’économie et droit. L'évaluation se fait sur la base de critères explicites qui sont communiqués aux candidats avant l'examen.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k \cdot \text{Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de discussion sur les notes et d'évaluation est régi par la rubrique « Examens oraux de maturité professionnelle » dans les directives de la CCMP pour toutes les matières.

3.34 Examen de rattrapage Travail interdisciplinaire

Champ d’application région linguistique germanophone
Toutes les orientations

Champ d’application région linguistique francophone
Toutes les orientations

Forme d’examen	Durée et structure de l’examen	Moyens auxiliaires
Oral	20 minutes: 10 minutes de présentation 10 minutes de discussion approfondie	Prescriptions internes à l’école concernant la structure du TIB et concernant les moyens auxiliaires autorisés pour la présentation (PowerPoint, etc.)

Contenu de l’examen et exercices
– Un thème issu des domaines de formation de deux branches ou plus est imposé. – Le thème correspond aux intérêts de la personne en formation, est en rapport avec le monde du travail et relie des aspects de ces branches en termes de contenus et de méthodologie. – Il peut être abordé à partir des compétences spécifiques dont disposent déjà les personnes en formation et permet plusieurs approches méthodologiques. – Le thème et les prescriptions concernant la structure du TIB sont communiqués par écrit aux candidates et candidats et sont brièvement discutés lors d’un entretien préalable. – Au cours du TIB, un entretien intermédiaire est organisé pour aborder l’état d’avancement du projet et les questions. – Le TIB donne lieu à une présentation de 10 minutes. – Cette présentation est suivie d’une discussion approfondie

Évaluation	Attribution de la note	Processus de notation et d’évaluation
L’évaluation se fonde sur des critères explicites (grille) portés à la connaissance des candidates et candidats avant l’examen. Le nombre de points maximal pouvant être atteint selon les critères est indiqué à l’intention des candidates et candidats.	La note N est obtenue à partir du total des points P selon la formule suivante : $N(P) = \frac{5}{k\text{-Punktemaxium}} \cdot P + 1$, $k \in [0.8,1]$	Le processus de notation et d’évaluation est réglé au chapitre « Examens oraux de maturité professionnelle » des directives de la CCMP, toutes branches confondues.

4 Dispositions transitoires du 7 mai 2026

Les présentes directives d'examen sont mises en œuvre de manière progressive pour les formations commençant à partir du 1er août 2026. Pour les formations soumises à l'ancien droit, les dispositions selon l'ancien droit s'appliquent.

4.1 Dispositions transitoires du 18 août 2026

Pour les filières de formation d'une durée de deux semestres débutant en août 2026, les dispositions suivantes s'appliquent : pour les examens finaux de maturité professionnelle 2027, les moyens auxiliaires suivants sont autorisés dans les branches Mathématiques – domaine fondamental (partie II) de l'orientation Technique, architecture et sciences de la vie (TAS), Mathématiques – domaine spécifique (partie II) TAS et Physique TAS, conformément aux directives dans leur version du 19 juin 2026 :

Calculatrice avec CAS et fonction graphique ou programmes équivalents (p. ex. GeoGebra)

Calculatrice sans solveur d'équation:

– TI-30 Xa

– TI-30 ECO RS

– TI-30X IIS

– TI-30X Prio Math Print

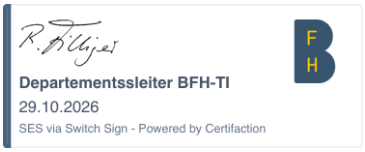
– TI-30X Plus Math Print

5 Entrée en vigueur / Tableau de modification

Element	Décision	Entrée en vigueur	Modification
L'ensemble du document	-	-	Transfer complet vers un nouveau modèle de mise en page avec image de couverture
2.13 Mise à jour des directives d'examen (S. 7)	19.06 2026	1er août 2026	Suppression d'une contradiction avec les prescriptions légales et réglementaires de rang supérieur.
3.9 Mathématiques TAS domaine fondamental région linguistique germanophone (S. 27)	18.08 2026	18 août 2026	La calculatrice TI-30X Pro MathPrint est autorisée comme moyen auxiliaire.
3.9 Mathématiques TAS domaine fondamental région linguistique francophone (S. 28)	19.06 2026	1er août 2026	Le recueil de formules Formulaires et tables de mathématique, physique et chimie, CRM Éditions est autorisé comme moyen auxiliaire.
3.10 Mathématiques TAS domaine spécifique région linguistique germanophone (S. 29)	18.08 2026	18 août 2026	La calculatrice TI-30X Pro MathPrint est autorisée comme moyen auxiliaire.
3.10 Mathématiques TAS domaine spécifique région linguistique francophone (S. 30)	19.06 2026	1er août 2026	Le recueil de formules Formulaires et tables de mathématique, physique et chimie, CRM Éditions est autorisé comme moyen auxiliaire.
3.18 Chimie TAS région linguistique francophone (S. 46)	19.06 2026	1er août 2026	Sont autorisés comme moyens auxiliaires : La calculatrice TI-30X Pro MathPrint et comme recueil de formules une production propre de l'équipe d'auteures et d'auteurs.
3.19 Physique TAS région linguistique germanophone (S. 48)	18.08 2026	18 août 2026	La calculatrice TI-30X Pro MathPrint est autorisée comme moyen auxiliaire.
3.19 Physique TAS région linguistique francophone (S. 49)	19.06 2026	1er août 2026	Le recueil de formules Formulaires et tables de mathématique, physique et chimie, CRM Éditions est autorisé comme moyen auxiliaire.
3.22 Physique Nature, paysage et alimentation région linguistique germanophone (S. 53)	19.06 2026	1er août 2026	Seules les calculatrices sans solveur d'équation sont autorisées comme moyens auxiliaires. La calculatrice TI-Nspire CX CAS n'est plus autorisée.
3.29, 3.31	-	-	La désignation des orientations concernées a été corrigée.
3.30, 3.34	-	-	Des erreurs orthographiques ont été corrigées.

Berne, 29 octobre 2026

Commission cantonale de maturité professionnelle



Le président

Roger Filliger

Acte législatif adopté lors de la réunion de la CCMP du 7 mai 2026.

Entrée en vigueur au 1er août 2026.

Berne, 07 mai 2026

la Commission cantonale de maturité professionnelle

sig. Le président

Le président
Roger Filliger